

PROSTITUTION ET SOCIÉTÉ

revue trimestrielle du Mouvement du Nid - France | www.prostitutionetsociete.fr



11 février 2010 à Paris



PROSTITUTION UNE SEULE OPTION L'ABOLITION



actes du colloque
[résumé]

COLLOQUES NATIONAUX
à Lille, Metz, Montpellier,
Tours, Rennes,
Lyon, Paris

PROXÉNÉTISME
sans frontière

**RÉAGIR
OU
LAISSER FAIRE ?**

LILLE
Hôtel de ville - salle Erro
le 15 mai 2009 de 10 h à 16 h

COLLOQUES NATIONAUX
à Lille, Metz, Montpellier,
Tours, Rennes,
Lyon, Paris

**PROSTITUTION
ET COMMERCE
DU SEXE**
PRÉVENIR
OU LAISSER FAIRE ?

RENNES
Le jeudi 22 octobre 2009 - de 9h à 17h00
Hôtel de Rennes Métropole - 4 rue Henri Fréville - Métro Clémenceau

COLLOQUES NATIONAUX
à Lille, Metz, Montpellier,
Tours, Rennes,
Lyon, Paris

**PERSONNES
PROSTITUÉES
ÉTRANGÈRES**
IMMIGRÉES CLANDESTINES
OU VICTIMES DE RÉSEAUX ?

METZ
Institut Européen d'Écologie - 1, rue des Recollets
Le 25 septembre de 9h à 16h45

COLLOQUES NATIONAUX
à Lille, Metz, Montpellier,
Tours, Rennes,
Lyon, Paris

**ABROGATION CITOYENNE
DU DÉLIT DE RACOLAGE**

LYON
Le vendredi 6 novembre 2009 - de 9h30 à 16h30
ÉGLISE SAINT NIZIER - 4 rue Saint Nizier - 69002 Lyon
Salle attenante accessible par la rue du Président Edouard Herriot

COLLOQUES NATIONAUX
à Lille, Metz, Montpellier,
Tours, Rennes,
Lyon, Paris

**Prostitution,
la réinsertion
en danger ?**

TOURS
Le vendredi 16 octobre 2009 - de 9h à 16h30
Salle Charles de Gaulle - Conseil Général d'Indre-et-Loire

COLLOQUES NATIONAUX
à Lille, Metz, Montpellier,
Tours, Rennes,
Lyon, Paris

**LA PROSTITUTION,
UN JOB COMME
UN AUTRE ?**

MONTPELLIER
Le mardi 17 novembre 2009 - de 9h à 16h15
CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE
1 allée Citadelle - Montpellier

Les actes des colloques sont en téléchargement sur notre site www.mouvementdunid.org ou à commander au Secrétariat national du Mouvement du Nid pour la version papier

édito

UN ÉVÈNEMENT POUR LE MOUVEMENT DU NID-FRANCE, UNE RESTITUTION POUR PROSTITUTION ET SOCIÉTÉ

Présent auprès de milliers de personnes prostituées dans 33 villes françaises, le Mouvement du Nid-France a réalisé en 2009 une évaluation nationale des politiques publiques en matière de prostitution. S'inscrivant dans le cadre du 60^{ème} anniversaire de la Convention abolitionniste des Nations Unies du 2 décembre 1949, ratifiée par la France en 1960, six colloques décentralisés ont ainsi permis de tirer un bilan des politiques mises en place et de formuler 10 recommandations concrètes pour l'élaboration d'une politique publique abolitionniste.

10 recommandations abolitionnistes (voir notre n° 166) ont été présentées au Palais Bourbon par le Mouvement du Nid et 17 associations partenaires rassemblées en un Front de refus du système prostitutionnel le 11 février 2010, en présence de 200 personnes et 8 député-e-s de différents partis politiques.

Rassemblant au total près de 1 000 participants et plusieurs dizaines d'associations partenaires, ces colloques ont fait émerger l'exigence de cohérence et d'appréhension globale du système prostitutionnel par les pouvoirs publics.

Les grandes tendances dégagées par les colloques se résument de la façon suivante :

- Supprimer toute forme de répression à l'encontre des personnes prostituées et leur offrir de réelles alternatives quelles que soient leurs origines.
- Renforcer la politique française de lutte contre toutes les formes de proxénétisme.
- Interdire l'achat de tout acte sexuel et sensibiliser les clients-prostituteurs.
- Sensibiliser l'ensemble de la société aux réalités du système prostitutionnel qui porte atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes et place le corps humain dans le champ du marché.

Vous trouverez dans ce numéro spécial de Prostitution et Société le résumé des actes du colloque final tenu au Palais Bourbon dans une mise en forme particulière pour la revue. Les actes complets de cette journée ainsi que plusieurs interventions extraites des six colloques décentralisés seront disponibles dans un seul document en septembre 2010.

Nous sommes convaincus que la lecture des présentations de nos intervenant-e-s - militant-e-s, avocat-e-s, écrivain-e-s, féministes, policier-e-s, responsables associatifs, médecins, philosophes, journalistes, élu-e-s, syndicalistes, psychologues, réalisateurs - permettra de mieux comprendre les enjeux d'une politique publique ambitieuse et cohérente en matière de prostitution.

Grégoire Théry
Secrétaire Général du Mouvement du Nid

Bilan national	4
<i>Grégoire Théry, secrétaire général du Mouvement du Nid-France</i>	
Ouverture de la journée	6
<i>Bernard Lemette, président du Mouvement du Nid-France</i>	
Lutter contre l'ensemble du système prostitutionnel	7
<i>Danielle Bousquet, vice-présidente de l'Assemblée Nationale</i>	
La prostitution dans la littérature	8
<i>Jean-Marie Rouart, écrivain académicien</i>	
Pour la sanction des clients corrupteurs	8
<i>Sylviane Agacinski, philosophe</i>	
La santé des personnes prostituées	11
<i>Judith Trinquart, médecin légiste et de santé publique</i>	
Système prostitutionnel et ultralibéralisme	12
<i>Jacqueline Pénit, animatrice de la Commission "Femmes et Mondialisation" d'ATTAC</i>	
La légalisation : aubaine pour les trafiquants	13
<i>Michèle Vianès, présidente et fondatrice de "Regards de femmes"</i>	
La prostitution peut-elle être une profession ?	14
<i>Élisabeth Claude, syndicat Sud</i>	
Les principes démocratiques reniés	15
<i>Nicole Savy, membre du Comité central de la "Ligue des Droits de l'Homme" (LDH)</i>	
Violences sexuelles et prostitution	16
<i>Delphine Reynaud, Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV)</i>	
Table ronde des politiques	17
Table ronde des partenaires	21

BILAN NATIONAL*

Grégoire THÉRY

Secrétaire général du Mouvement du Nid-France

Militant du Mouvement du Nid depuis 2006, il est devenu son secrétaire général en 2007. Il a découvert le Mouvement du Nid à Strasbourg où il a étudié à l'Institut d'Etudes Politiques.

À l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la Convention des Nations Unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, le Mouvement du Nid a décidé d'organiser, tout au long de l'année 2009, 6 colloques nationaux décentralisés qui ont permis de passer au crible l'ensemble des politiques publiques en matière de prostitution afin de dresser un bilan national de ces politiques. L'association a décidé de lancer cette évaluation après avoir fait le constat que ces politiques publiques sont insuffisantes et surtout incohérentes. C'est à partir du travail de terrain effectué par ses 31 délégations départementales que le Mouvement du Nid constate que ces politiques manquent de cohérence et de visions d'ensemble mais aussi qu'elles violent parfois les engagements internationaux de la France.

Le Mouvement du Nid a été fondé il y a soixante-dix ans. Reconnue d'utilité publique, notre association rencontre chaque année plus de 5 000 personnes prostituées sur les lieux de prostitution. C'est à partir de ces rencontres que le Mouvement du Nid invite celles et ceux qui le souhaitent, à visiter nos délégations lors des permanences. Ce travail hebdomadaire a permis de tisser un lien de confiance depuis des décennies avec les personnes prostituées, ce qui permet ensuite d'explorer sereinement leurs attentes. C'est donc à partir de ceci qu'il a été ressenti le besoin impérieux de faire cette évaluation.

Lorsqu'on souhaite évaluer les politiques publiques en matière de prostitution, il est essentiel de déterminer quels sont les principes, puis les mesures qui doivent s'appliquer aux quatre acteurs suivants :

- les proxénètes
- les personnes prostituées
- les clients-prostituteurs
- la société.

Ce n'est qu'à condition d'aborder de manière coordonnée et cohérente l'ensemble de ces 4 acteurs, qu'une politique publique peut être cohérente.

La première leçon que nous tirons donc de cette évaluation nationale, c'est qu'il y a un grand nombre d'incohérences qui traversent les politiques publiques en matière de prostitution. Pour prendre un exemple très concret à titre introductif : le statut des personnes prostituées, et peut-être plus précisément le statut des personnes prostituées étrangères, qui constituent la majeure partie des personnes prostituées en France. Aujourd'hui, une personne prostituée étrangère est à la fois, aux yeux de l'État, potentiellement une victime de proxénétisme, très certainement une immigrée clandestine indésirable, mais aussi systématiquement une délinquante en application du délit de racolage. C'est enfin une personne que l'État va chercher à soutenir dans ses démarches d'alternatives et de sortie de la prostitution. Ce simple exemple de cette personne prostituée et des différents statuts qui lui sont rattachés illustrent comment les politiques publiques françaises se contredisent.

Voici nos principales observations sur les 4 axes énoncés.

Lutte contre le proxénétisme

En ce qui concerne le proxénétisme, il faut souligner, et c'est très précieux, que la France a un excellent arsenal juridique en matière de lutte contre le proxénétisme. La France condamne toutes les formes de proxénétisme. Cette condamnation est issue de l'engagement abolitionniste de la France d'après-guerre, largement piétiné depuis sur d'autres aspects. Mais nous avons en France une culture solidement établie de lutte contre toutes les formes de proxénétisme. Pour rappel, en 1948, l'Assemblée Générale des Nations Unies adoptait la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Un an plus tard, l'Assemblée Générale des Nations Unies adoptait la convention de 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui. Cette convention condamne toutes les formes de proxénétisme en précisant que les personnes prostituées, elles, ne doivent être ni poursuivies, ni condamnées. Cette convention a été ratifiée par la France en 1960. C'est en application de cette convention onusienne que la France a mis en

... Il y a enfin un problème majeur dans la lutte contre le proxénétisme en France qui est la quasi-inexistence du statut de victime du proxénétisme...

place "l'Office Central pour la Répression de la Traite des Êtres Humains" (OCRTEH) qui n'a cessé de se développer depuis, et qui est en charge de la lutte contre le proxénétisme et de la traite des êtres humains, service rattaché au Ministère de l'Intérieur. Cet acquis qui semble aller de soi en France et qui est fonda-

mental, a pourtant été piétiné par d'autres États européens qui ont subi une déferlante libérale et proxénète dans les années 80. Je pense aux Pays-Bas et à l'Allemagne qui ont dépenalisé le proxénétisme et qui commencent seulement à revenir sur leurs pas en mesurant les conséquences dramatiques de leur politique.

La France a un bon arsenal juridique mais des faiblesses et des lacunes dans sa politique pénale. D'abord les condamnations pour proxénétisme restent très faibles, en particulier les durées des peines prononcées par rapport à ce qui est prévu dans les textes. Les condamnations financières le sont aussi et la possibilité de saisir les biens du proxénétisme, offerte par le Code de procédure pénale, est très rarement utilisée. **Il y a enfin un problème majeur dans la lutte contre le proxénétisme en France qui est la quasi-inexistence du statut de victime du proxénétisme.** Aujourd'hui dans les affaires de proxénétisme, on ne voit pas les personnes prostituées. On condamne des proxénètes mais il n'y a pas de victimes ou peu. Il y a très peu de partie civile et de personnes qui obtiennent une réparation. C'est pourquoi le Mouvement du Nid recommande très concrètement d'amender l'article 706.3 du Code de Procédure Pénale, afin d'inclure le proxénétisme dans la liste des crimes les plus graves ouvrant le droit à une indemnisation.

L'appréhension des personnes prostituées par les politiques publiques

L'État déploie plusieurs politiques incohérentes à l'encontre des personnes prostituées. D'abord une politique de répression

que nous condamnons fermement, caractérisée principalement par le délit de racolage, ensuite, une politique d'expulsion pour les personnes prostituées étrangères. Mais aussi une politique de réinsertion et d'accès aux droits pour les victimes de proxénétisme qui sont toutes deux bien trop faibles. L'État fait donc apparaître différentes logiques de manière concurrente : une logique de maintien de l'ordre et de "bonnes mœurs", sous la pression des riverains, une logique de lutte contre l'immigration clandestine et une logique de soutien aux personnes prostituées. La question qui se pose alors est de savoir quelle est la logique qui doit primer. Malheureusement on constate sur le terrain que ce sont les logiques de maintien de l'ordre et de lutte contre l'immigration clandestine qui priment sur les droits des victimes et sur le soutien aux personnes prostituées, sauf quand les associations se mobilisent, mais il faut voir quels efforts sont nécessaires autour de chaque cas individuel pour faire valoir les droits de ces personnes. Ce qui devrait être automatique, la protection des droits des victimes et l'aide à la sortie de la prostitution, ne l'est pas du tout.

Ces incohérences se cristallisent particulièrement autour du délit de racolage actif comme passif. On rappelle souvent, et à juste titre, que le délit de racolage passif a été rétabli par la Loi de Sécurité Intérieure de 2003, mais la répression contre le racolage existe depuis 1939, et elle n'a jamais été fondamentalement abrogée. L'objectif officiel du délit de racolage, tel qu'il était présenté dans les débats parlementaires préalables à la LSI était d'interpeller les personnes prostituées pour leur proposer de dénoncer leurs réseaux et leur offrir un titre de séjour. C'est malheureusement très loin de la réalité. Il y a peu de condamnations lourdes par rapport à ce que propose le texte, ce qui montre le manque d'enthousiasme de la part des magistrats à appliquer ce texte. Par contre il est très utilisé pour déplacer le phénomène prostitutionnel en fonction des pressions des riverains. Il y a des villes qui sont des exemples pour ça en France, Lyon, Orléans, et il n'y a pas de clivage politique sur la question. Dans la réalité, le délit de racolage sert aussi à interpeller les personnes d'origine étrangère afin de les expulser. Il faut rappeler à ce titre qu'il existe une circulaire du Ministère de l'Intérieur qui précise même que lorsqu'une personne prostituée étrangère en situation irrégulière est interpellée, il faudra favoriser la voie administrative de l'expulsion plutôt que de la présenter à un juge. On est donc loin de l'objectif d'interpeller la personne pour la présenter à un juge afin qu'elle dénonce son réseau et bénéficie d'une protection. Les conséquences du délit de racolage sont les suivantes : une augmentation de la vulnérabilité et de l'isolement des personnes prostituées, c'est un accroît de la marginalisation de ces personnes, l'ajout aussi d'une violence institutionnelle aux violences qui sont déjà existantes dans le système prostitutionnel.

Deuxième point problématique : la conditionnalité de l'octroi du titre de séjour. La loi française prévoit qu'un titre de séjour peut être accordé à la victime du proxénétisme et de la traite des êtres humains, qui coopère avec la justice et la police et qui dénonce le réseau qui l'exploite. Le Mouvement du Nid est en faveur de la dénonciation des réseaux de proxénétisme et des réseaux de traite des êtres humains. Mais sur le principe d'abord et ensuite dans la réalité, il est inacceptable de conditionner un droit à une obligation de dénoncer. Surtout quand cette décision doit se prendre dans un délai de 30 jours seulement, surtout quand les personnes ne sont pas égales dans leur capacité à dénoncer un réseau, surtout quand ces personnes peuvent être menacées directement, ou que

leurs familles peuvent être menacées dans leur pays. On ne peut pas conditionner l'accès à ce qui est un droit, à un marchandage avec la police et la justice. En faisant cela, les pouvoirs publics s'inscrivent malheureusement dans une même logique, dans la même dynamique que celle des proxénètes, c'est-à-dire dans une dynamique d'instrumentalisation. « Tu obtiendras quelque chose, à condition que ». Le Mouvement du Nid est pour la révision de cet octroi conditionné et propose en alternative le modèle italien qui analyse au cas par cas sur la situation individuelle de la personne et construit un partenariat entre l'association, la personne prostituée et les pouvoirs publics.

Les politiques publiques envers la société et la question de la prévention

Sur l'angle particulier de la prévention auprès des jeunes parce que le Mouvement du Nid intervient régulièrement dans des établissements. Le programme de l'Éducation Nationale prévoit une éducation à la sexualité et une éducation à l'égalité et au respect entre les garçons et les filles. Le principal problème observé aujourd'hui, en dehors du manque d'application des textes, est le manque de formation des adultes qui accompagnent ces jeunes. Parce qu'il n'est pas évident pour un adulte, pour la communauté éducative, de parler de manière adéquate de la prostitution.

Le grand absent des politiques publiques en matière de prostitution : le client-prostituteur

Enfin, **le client-prostituteur demeure le grand absent des politiques publiques en matière de prostitution, à l'exception du client des personnes prostituées mineures.** Quand on lit un dictionnaire ou un arrêt de la Cour de Cassation, la prostitution est toujours présentée de la même façon et sous le même angle : c'est le fait de se livrer à une activité sexuelle contre rémunération. Le client n'existe pas, la prostitution, c'est d'abord une femme qui se livre à une activité sexuelle contre rémunération. Au 19^{ème} siècle en France comme aujourd'hui aux Pays-Bas et en Allemagne, quand on parle de santé, c'est toujours la personne prostituée, et non pas le client, qui est présentée comme vecteur des maladies sexuellement transmissibles. Ce n'est pas le client que l'on contrôle à l'entrée des bordels allemands et néerlandais. C'est bien la personne prostituée que l'on contrôle dans les maisons closes.

Pour sortir de cette ornière, nous parlons de système prostitutionnel pour évoquer l'ensemble des acteurs et c'est la condition sine qua non pour une politique publique cohérente. Ce système prostitutionnel viole les principes bioéthiques, et la dignité humaine, en plaçant le corps humain et la sexualité dans le champ du marché. Voilà ce qu'est la prostitution, ce n'est pas le fait de se vendre contre de l'argent, c'est une entreprise très fructueuse, libérale, qui offre au marché une emprise sur la sexualité et sur le corps humain. Et le système prostitutionnel est aussi un bastion de la domination masculine et du système patriarcal. Car la prostitution garantit aux hommes ce que la condamnation du droit de cuissage, ce que la condamnation du viol, du viol conjugal, avait tenté de leur retirer, c'est-à-dire la disponibilité du corps des femmes. La question que nous posons est la suivante : « est-ce que l'argent doit aujourd'hui garantir aux hommes ce droit que nous avons voulu leur retirer en extrayant la violence et le droit de disposer du corps d'autrui du champ de la sexualité ? ».

* Bilan national présenté à la table ronde des élu-e-s politiques le 11 février 2010 au Palais Bourbon.

Présentation du colloque

Réunies autour d'un seul slogan : "Prostitution : une seule option, l'abolition !", plus de 200 personnes ont participé le jeudi 11 février 2010 au colloque organisé par le Mouvement du Nid avec l'engagement de dix-sept associations.

Une volonté commune : proposer des alternatives aux politiques publiques existantes et en terminer avec la criminalisation des personnes prostituées.



OUVERTURE DE LA JOURNÉE

Ensemble luttons contre les violences faites aux femmes

Bernard LEMETTRE

Président du Mouvement du Nid-France

Militant du Mouvement du Nid depuis 1975 et Président depuis 2001, il y a été successivement trésorier puis coordinateur national. Il accompagne aujourd'hui, avec la délégation du Nord-Pas-de-Calais, plus de 160 personnes en réinsertion et rencontre plus de 1 800 jeunes dans des séances de prévention chaque année.

Je voudrais, tout d'abord, rendre hommage à ceux qui ont travaillé pour écrire la Convention du 2 décembre 1949, avec ce préambule que j'aime rappeler ici de manière solennelle : « La prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, est incompatible avec la dignité et la valeur de la personne humaine et met en danger l'individu, la famille et la communauté ».

C'est pour cela que nous sommes rassemblés aujourd'hui, parce que ceux qui ont voulu cette Convention ont évité deux pièges : celui du prohibitionnisme et celui du réglementarisme. Ils ont ouvert la voie, pour qu'on puisse inventer un avenir sans prostitution. Il y a encore beaucoup de travail, mais si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est pour être artisans de cette société que nous voulons sans asservissement, manipulation ou soumission.



Politiques publiques et prostitution : construire un avenir pour l'abolitionnisme !



LUTTER CONTRE L'ENSEMBLE DU SYSTÈME PROSTITUTIONNEL

Ensemble luttons contre les violences faites aux femmes

Danielle BOUSQUET

Vice-présidente de l'Assemblée Nationale

Députée aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, elle est à l'initiative d'une proposition de loi "relative à la lutte contre le système de la prostitution et aux droits des victimes".

En 2007, nous avons réussi à inscrire la lutte contre la prostitution et le proxénétisme dans le projet socialiste pour les élections présidentielles. Je cite : « **Nous considérons que la prostitution et son organisation à travers les réseaux mafieux, doivent être sévèrement combattues en mettant en cause, notamment, la responsabilité des clients** ».

Une proposition de loi sert à ouvrir le débat, à affirmer une position politique, et elle sert aussi à faire en sorte que le Gouvernement s'exprime sur cette question.

Nous voulons que la lutte contre la prostitution fasse l'objet d'une loi globale qui implique l'ensemble des aspects relatifs à la prostitution. Tout d'abord, la prévention dans le cadre d'une politique globale d'éducation qui intègre à la fois l'égalité et le respect de la différence entre les hommes et les femmes.

Ensuite, la garantie pour les associations qui aident les personnes prostituées à se réinsérer de pouvoir bénéficier de fonds pérennes et de véritables moyens.

Ensuite, l'abrogation de la loi de 2003 qui criminalise les prostituées, et enfin, sous des formes à définir, la responsabilisation des clients.

L'abrogation des dispositions de la loi de 2003, c'est un premier point qui pourrait faire l'unanimité dans nos cénacles parce que le constat de son échec est largement partagé. **Cette loi, en voulant punir le racolage passif, en voulant faire baisser la prostitution, a fait passer les personnes prostituées du statut de victime à celui de délinquant.** Elle a modifié les pratiques et fragilisé les personnes prostituées. **Et l'augmentation de la répression policière, en particulier, a conduit de nombreuses personnes prostituées à la clandestinité.** Ce qui engendre un recul important de la prévention.

Dans ce contexte, les violences ont elles aussi augmenté, et beaucoup de personnes prostituées se trouvent de plus en plus exposées à des pratiques dangereuses pour elles.

... Nous considérons que la prostitution et son organisation à travers les réseaux mafieux, doivent être sévèrement combattues en mettant en cause, notamment, la responsabilité des clients...

Il faut aller au-delà de ce point parce que **je crains que l'égalité ne reste qu'un vain mot tant qu'il y aura des hommes pour acheter le corps des femmes.** Donc, notre démarche collective n'est pas simplement destinée à venir en aide aux personnes prostituées, mais vise aussi à définir une vision politique des rapports entre les hommes et les femmes dans notre société. Quand on éduque un petit garçon, on lui apprend qu'on ne vole pas, qu'on ne règle pas une dispute en tapant sur les copains, de la même manière il faut lui apprendre qu'on n'achète pas le corps d'une femme et **l'interdit doit porter sur l'affirmation absolue que le corps d'autrui n'est pas une marchandise.**

L'essentiel de notre travail consiste à faire partager la conviction que **la prostitution est une question sociale et non une question privée, et qu'il faut absolument sortir du prisme du comportement individuel.**

Les caractéristiques de la prostitution ont changé et une très forte proportion de personnes prostituées sont d'origine étrangère. Elles sont victimes de réseaux mafieux qui exploitent leurs corps comme une simple marchandise, elles sont soumises à des violences terribles et sont privées de tout droit et de toute dignité. Mais se focaliser sur la lutte contre la traite, en acceptant l'idée d'une prostitution dite "libre", prétendue volontaire, serait un terrible écueil.

Les personnes prostituées, et quelles que soient leurs origines, vivent toutes dans un monde de domination où le respect de la personne est totalement nié.

Je suis pour la protection et la réinsertion des victimes, c'est une priorité absolue. **Protection et réinsertion sont les signes, la volonté, les marques d'une politique de lutte cohérente et efficace contre la prostitution.**

Nous considérons qu'une femme, ou qu'une personne, prostituée étrangère, doit pouvoir obtenir un titre de séjour, même temporaire, dès qu'elle entame une démarche de réinsertion même si elle n'a pas dénoncé ses exploiters. Et il faut que ce titre de séjour soit assorti d'une autorisation de travail.

... la prévention dans le cadre d'une politique globale d'éducation qui intègre à la fois l'égalité et le respect de la différence entre les hommes et les femmes...



LA PROSTITUTION DANS LA LITTÉRATURE

Ensemble luttons contre les violences faites aux femmes

Jean-Marie ROUART
Écrivain académicien

Romancier et ancien directeur du Figaro Littéraire.

Les écrivains ont dans l'ensemble mené des combats pour la liberté et contre l'obscurantisme, mais **ils ont eu une attitude d'acceptation de ce fléau qu'est la prostitution**. Je pense à Joseph Kessel, qui a écrit "Belle de Jour" peut-être **une des approches les plus pernicieuses de la prostitution, puisqu'il laisserait entendre qu'une forme de prostitution correspond à un désir des femmes de leur propre asservissement**. Et Marcel Aymé, qui considère que **si un jeune garçon a des problèmes d'adolescence, la solution c'est d'aller voir la prostituée**. C'est terrible parce que ces écrivains sont des hommes de liberté, qui ont essayé de comprendre la Femme. Mais il y a une limite à cette compréhension, ils ne peuvent pas, ils ne veulent pas comprendre.

Il y a aussi des hommes comme Victor Hugo, chez qui il y a une très grande compassion. **C'est déjà le premier degré de l'intérêt pour la prostituée, s'apercevoir qu'elle appartient aux plus déshérités de la famille humaine**. Il y a également Maupassant qui a manifesté sa compassion dans beaucoup de textes. Mais il n'a pas fait le même effort sur la prostitution que sur le système colonial, qu'il a vu comme générateur d'injustices.

Le premier qui a compris la perversité de cette question, c'est Tolstoï avec son livre "Résurrection", car il a compris que la société était responsable. **Qu'il ne fallait plus se situer dans une perspective de liberté individuelle, que la prostituée était en fait la victime de la société**.

À travers ce livre, Tolstoï a réussi à montrer **qu'il ne fallait pas rester dans cette optique de compassion, que ce n'était pas suffisant, que c'était toute la société qui devait, à travers la prostitution, se remettre en cause**. Mais cette remise en cause est difficile, parce que toute la morale bourgeoise est fondée sur cette satisfaction de se dire "La liberté existe pour tous", alors qu'en réalité nous sommes obligés de constater que la prostitution, c'est un mal de pauvre, c'est un mal de la misère. Cette morale qui consisterait à dire que chacun décide de son sort ne résiste pas à l'examen.

... C'est déjà le premier degré de l'intérêt pour la prostituée, s'apercevoir qu'elle appartient aux plus déshérités de la famille humaine...

Ce projet extraordinaire, merveilleux, de l'abolitionnisme, est un projet auquel nous rêvons tous, mais nous savons que nous ne le verrons pas. Nos enfants peut-être, mais on peut en douter. Ce qui est intéressant, c'est d'aller vers un idéal. On ne pourra l'approcher que par un changement des mentalités. Je suis frappé de

voir, quand on parle d'éducation sexuelle à l'école, que jamais la question de la prostitution n'a été évoquée. Ce serait quand même la priorité car cette question du rapport à la femme, du rapport à l'autre, passe par la compréhension de ce malheur très proche qu'est la prostitution.

Nous sommes dans une société archi-compassionnelle. Et les seules personnes, les seules victimes pour lesquelles cette compassion ne s'exerce pas, ce sont les prostituées. Il y a un problème de sensibilisation qui est extrêmement important, et ça, c'est le travail de tous.



POUR LA SANCTION DES CLIENTS CORRUPTEURS

Ensemble luttons contre les violences faites aux femmes

Sylviane AGACINSKI
Philosophe

Féministe, auteur de nombreux livres et articles, traitant souvent la question des rapports entre les sexes. Dans son dernier essai, "Corps en miettes", elle s'oppose à la banalisation des mères porteuses/"gestation pour autrui".

C'est grâce à vous, associations, chercheurs, écrivains et militants, que j'ai pris conscience de l'horreur du système prostitutionnel et des ravages qu'il entraîne pour tant de femmes. **Oui, le fait d'être conduit à mettre son corps et ses organes à la**

disposition d'une foule de clients qui en usent et qui en abusent à leur guise, sous prétexte qu'ils paient, constitue, en lui-même, un asservissement et une forme d'esclavage.

Politiques publiques et prostitution : construire un avenir pour l'abolitionnisme !

Tous ces marchés, vente d'ovocytes, mères porteuses, industrie pornographique et prostitution, sont très différents, mais prospèrent grâce à certaines conditions. Parmi lesquelles **un imaginaire archaïque et sexiste pour lequel les femmes sont encore une population destinée à servir et dont le corps doit rester un bien disponible** ; «une situation de crise», de chômage et de misère et donc la tentation de se vendre soi-même, à défaut de pouvoir vendre un travail. Enfin une «tendance du marché à s'étendre» de façon illimitée et à s'emparer de tout ce qui peut devenir un produit de consommation, y compris les corps humains. Dernière condition : une idéologie ultra libérale et libertaire, qui prétend parler au nom de la liberté sexuelle – au moins celle du client – et de la «liberté» pour la personne prostituée, «de se vendre». Cette idéologie soutient le principe d'une réglementation de la prostitution, de façon à faire des prostituées des ouvrières comme les autres. Et tant pis – ou peut-être tant mieux ? – si **l'exemple des pays réglementaristes montre que la légalisation est le meilleur moyen de protéger les intérêts des proxénètes et des trafiquants d'êtres humains**. Avec ce motif de la liberté, nous touchons à l'un des sophismes les plus souvent utilisés pour justifier le système prostitutionnel.

Que signifie défendre la liberté sexuelle d'un côté, celle du client, alors qu'on accepte que cette même liberté soit vendue et intégralement sacrifiée de l'autre ? **C'est même dans l'abdication humiliante de la liberté d'une femme que réside une part de la jouissance de celui qui l'achète**. Si le désir sexuel fait partie de la liberté la plus élémentaire, il est contradictoire de prétendre avoir le droit de l'acheter. C'est en outre contraire au droit, qui impose de respecter le corps d'autrui et sa personne. C'est pourquoi la loi condamne le viol et le harcèlement.

Et pourtant, aveugle aux conditions économiques et sociales du marché du corps, on ose encore légitimer la prostitution par la "liberté" de se vendre. Alors même que vendre ou louer son corps, c'est faire de ses organes une marchandise, et donc aliéner «sa» personne physique. On soutient encore cette imposture, à savoir que chacun doit pouvoir librement aliéner sa liberté, se laisser asservir, maltraiter, voire dégrader ou même torturer si bon lui semble. Ce discours est inacceptable dans un pays où la loi est censée protéger la liberté et la dignité des citoyens, en dépit de leur éventuel consentement à y renoncer. Et d'ailleurs, de quel consentement parle-t-on ?

Le chômage, des espoirs illusoire, la tromperie, le mensonge, le chantage, les menaces, la violence physique et la drogue, les violés collectifs : tels sont les moyens dont se servent les proxénètes de toutes sortes, tels sont les vrais ingrédients de ce que l'on veut appeler le consentement. **Une fois rompues par les traitements les plus dégradants, les femmes perdent jusqu'au sentiment de leur liberté et de leur dignité et deviennent prisonnières du système qui les exploite au point de ne plus savoir ni pourquoi ni comment en sortir**.

... Une fois rompues par les traitements les plus dégradants, les femmes perdent jusqu'au sentiment de leur liberté et de leur dignité et deviennent prisonnières du système qui les exploite au point de ne plus savoir ni pourquoi ni comment en sortir...

À ceux qui veulent tout justifier par le consentement, il faut rappeler la clairvoyance de Jean-Jacques Rousseau lorsqu'il écrit : « L'homme perd tout quand il est dans les fers, y compris le désir d'en sortir ».

J'ai surtout parlé des femmes, parce qu'elles sont massivement touchées par le trafic et l'exploitation sexuelle. On se plaît aujourd'hui à rappeler l'existence de gigolos. Mais il est obscène de comparer quelques cas sporadiques d'"escort boys" pour dames riches avec **l'esclavage sexuel massif dont les femmes sont victimes jusqu'au cœur de l'Europe**. On n'ose cette comparaison que pour tenter d'estomper une évidence énorme : ce sont toujours les hommes qui, partout, achètent des femmes ou des garçons, sur les marchés de Thaïlande, d'Amsterdam ou de Berlin. C'est la demande qui fait exister ces marchés dégradants. Et il est scandaleux que la majorité de la droite comme de la gauche ait cru bon de mettre au compte de «la vie privée» la fréquentation de ces marchés.

C'est au nom de la liberté que le marché des personnes et de leur corps est contraire au droit français. Rappelons-nous les termes du décret sur l'abolition de la domesticité, en 1793 : « La personne n'est pas aliénable ». Rappelons-nous l'abolition de l'esclavage. Appuyons-nous aussi sur le code civil, selon lequel le corps humain ne peut avoir aucune valeur patrimoniale, c'est-à-dire aussi marchande. **Il n'y a donc pas de libre prostitution, pas plus qu'il n'y a de libre esclavage**.

Dans une recommandation de 1996, le Conseil de l'Europe, plus avisé que l'Union Européenne, ne tenait pas compte du consentement dans sa condamnation de l'organisation de l'exploitation sexuelle des personnes, c'est-à-dire de la traite. Mais il faut, de la façon la plus claire, en finir avec la fausse distinction entre la prostitution prétendument libre et la prostitution forcée.

Le marché du sexe doit faire partie des marchés prohibés. **C'est un marché du désespoir et un marché voyou, un système de corruption qui profite de la fragilité économique des femmes, mais aussi des jeunes hommes, de la vulnérabilité des mineurs et même des enfants**. Le système prostitutionnel est un système de corruption, c'est-à-dire de mise sur le marché de personnes et de leur corps, par principe non vendables. Dans ce système, le corrupteur est le consommateur qui alimente la demande, tandis que le corrompu est celui qui accepte de se vendre ou que l'on contraint à accepter.

La destruction du système ne peut venir que de la sanction des corrupteurs, autrement dit de la pénalisation du client, et du renoncement de l'État à soumettre à l'impôt les victimes du système. Peut-être alors les chaînes de ce système inhumain pourront-elles se desserrer.

Front de refus du système prostitutionnel

60

ans ont passé depuis l'adoption de la Convention des Nations Unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui. Associations et personnalités, impliquées dans la défense du droit des femmes et dans l'action sociale, présentent la création d'un front de refus du système prostitutionnel et demandent aux personnalités politiques de s'impliquer davantage.

Toutes les personnalités s'exprimant ont le souci de ne pas isoler la prostitution dans sa définition primaire mais de montrer aujourd'hui comment dans nos sociétés la prostitution est intimement liée aux problématiques de santé publique, de mondialisation, des trafics des Droits de l'Homme et des autres violences sexuelles.

Une seule motivation commune : refuser le système prostitutionnel comme d'autres ont un jour refusé l'esclavage, la peine de mort... au nom de la dignité humaine.

Politiques publiques et prostitution : construire un avenir pour l'abolitionnisme !



LA SANTÉ DES PERSONNES PROSTITUÉES

Ensemble luttons contre les violences faites aux femmes

Judith TRINQUART
Médecin légiste et de santé publique

Militante associative (Association Mémoire traumatique et victimologie), elle a réalisé sa thèse d'État sur la "décorporalisation", la perte de la possession pleine et entière de son propre corps, chez les personnes prostituées.

Je suis médecin, j'ai vu des corps brisés, mutilés, coupés, amputés, des esprits affectés, perdus, des personnes souffrantes, seules, traumatisées. Mais **je n'ai jamais vu encore de situation provoquant des désordres tels que ceux que génère la situation prostitutionnelle, sans que nous, médecins, ne devions dénoncer ces situations de l'extrême souffrance psychique et physique.**

J'interviens depuis 15 ans sur les conséquences psychiques et physiques de la prostitution sur les personnes qui la vivent. **On observe des stratégies de survie inconsciente, qui conduisent à des dissociations psychiques et des anesthésies corporelles, dont l'association est appelée "décorporalisation",** amenant ces personnes à des seuils de tolérance à la douleur extrêmement élevés, générant auto-négligence corporelle et manque de soins médicaux. **Le corps prostitué est morcelé, découpé, démembré pour être vendu en bas et hauts morceaux : la bouche, les seins, les fesses, le sexe, les mains.** L'esprit est clivé, dissocié : « Il y a moi, et il y a l'autre sur le trottoir, Wenda, Clara, Natacha, Andréa, celle qu'il voudra que je sois, enfin l'autre ». **La personne est éclatée, divisée, elle ne s'appartient plus.** On ne lui autorise plus d'être elle, mais une apparence qui doit subir 20 fois par jour des actes sexuels à répétition, non désirés, un équivalent d'effraction sexuelle corporelle, qui détruisent le corps et l'esprit.

80 à 95 % des personnes prostituées ont été victimes de violences sexuelles dans leur enfance, que ce soit un inceste, un acte pédophile, un viol, ou plusieurs de ces agressions à répétition. Une grande majorité vient de familles déstructurées, fragiles ou précaires. 70 % présentent un état de stress post-traumatique, dont la mémoire traumatique est le prin-

cipal symptôme, **98 % disent vouloir sortir de la prostitution.**

Je voudrais insister sur un point : même lorsque nous ne voyons pas de proxénètes, il y a un proxénète psychique. Ces personnes sont formatées à ne pas considérer leur corps et à s'exposer à des violences graves à répétition. **Le conditionnement est dans leur tête, invisible, et il peut être bien plus pernicieux et dangereux qu'une contrainte de chair et d'os.**

On voit encore aujourd'hui perdurer une approche hygiéniste avec les prises en charge strictement limitées aux maladies sexuellement transmissibles. **Mais les personnes prostituées ne se cantonnent pas à leurs organes génitaux et aux maladies contagieuses qu'elles pourraient transmettre.** Pour ces dernières, la plupart du temps, c'est le client irresponsable qui leur fait une offre plus avantageuse afin de bénéficier d'un rapport non protégé.

La prostitution déshumanise la personne, en lui enlevant le droit à son nom, son histoire, sa personnalité, ses souvenirs, son existence propre. Elle est réduite à un objet réifié, marchandisé. **Son essence même d'être humain est niée.** Cette destruction est la conséquence d'un système institutionnalisé, d'une exploitation systématique de l'être humain qui se mondialise.

En tant que médecin, j'exprime mon refus d'un système qui broie et détruit l'identité de l'individu, lui refuse le droit à sa dignité, à son nom, à sa liberté et son intégrité.

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DU MOUVEMENT DU NID
ET L'ENSEMBLE DE SES POSITIONS SUR
WWW.MOUVEMENTDUNID.ORG

SUR WWW.PROSTITUTIONETSOCIETE.FR,
DÉCOUVREZ L'ACTUALITÉ, LES ANALYSES,
LES TÉMOIGNAGES DU MOUVEMENT DU NID





SYSTÈME PROSTITUTIONNEL ET ULTRALIBÉRALISME

Ensemble luttons contre les violences faites aux femmes

Jacqueline PÉNIT

Animatrice de la Commission "Femmes et Mondialisation" d'ATTAC

Membre du Conseil scientifique d'ATTAC, sa pensée abolitionniste est le produit tant des luttes féministes qu'altermondialistes. Elle a co-signé l'ouvrage "Mondialisation de la prostitution, atteinte globale à la dignité humaine".

Pour ATTAC, l'enjeu politique de la prostitution est très important. **La prostitution est un aspect très organisé de la mondialisation libérale.** Et nous assistons à une offensive idéologique, celle du libre choix de se prostituer.

Aujourd'hui la prostitution est mondialisée. Le système prostitutionnel est un domaine privilégié où se déploie cette logique de mondialisation, car des profits énormes sont possibles. Le système prostitutionnel met en relation des clients, à qui des proxénètes garantissent, contre rémunération, la possibilité d'un accès marchand aux sexes de personnes, le plus souvent de sexe féminin, enfermées dans un statut de prostitué. **À la fois légale et illégale, cette industrie rapporte des milliards de dollars, elle a créé un marché d'échanges sexuels où des millions de femmes et d'enfants ont été transformés en marchandises à caractère sexuel.**

Ce marché doit aussi sa croissance au développement de l'industrie touristique et à la normalisation de la pornographie. Il y avait dans le monde en 2001, 40 à 42 millions de prostituées. 90 % à 95 % des femmes prostituées dépendent d'un proxénète, que le pays soit réglementariste ou pas. Aux Pays-Bas, en l'espace de 15 ans, le nombre des prostituées a été multiplié par 12. À Amsterdam en 2003, 80 % des prostituées sont étrangères et 70 % d'entre elles sont sans-papiers, donc probablement l'objet de la traite. En 1960, 95 % des prostituées étaient néerlandaises. La prostitution a été légalisée en 2000, et ce qui devait profiter aux prostituées est un échec puisque 4 % d'entre elles seulement sont enregistrées. **Au lieu d'assainir la filière, cette politique de réglementation a abouti à une situation totalement incontrôlable.** En 2006, dans le quartier rouge d'Amsterdam, de nombreuses maisons closes suspectées de liens avec le crime organisé ont dû fermer.

La traite n'est rien d'autre que la forme mondialisée du système prostitutionnel. Elle se définit comme « l'activité couvrant le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par la menace du recours, le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation ». **Pour les femmes, la traite est presque intégralement destinée à la prostitution.** C'est le G8 de 2002, qui a clairement établi le lien entre la prostitution et la criminalité financière. La traite des êtres humains connaît une forte augmentation car elle génère des profits élevés alors que les risques sont assez faibles. **La traite est rendue possible parce que le blan-**

chiment d'argent se fait avec la complicité des milieux économiques et financiers et même du pouvoir politique.

Par quel mécanisme le développement du système prostitutionnel s'est-il intégré à celui de la mondialisation néo-libérale ? D'abord, il s'agit d'une des conséquences des plans économiques dictés par le FMI et la Banque Mondiale. Plans d'ajustement structurel au Sud, libéralisation des économies à l'Est, accroissement du chômage et de la pauvreté au Nord. **Ces politiques entraînent une augmentation de la pauvreté pour de nombreuses femmes.** Certaines d'entre elles, fragilisées par une histoire personnelle d'abus sexuels dans leur enfance ou leur adolescence, sont happées dans les rouages de la prostitution.

Finalement, le système prostitutionnel s'appuie sur l'exploitation des grands rapports de domination, rapports de sexe, rapports de classe, rapports de domination Nord-Sud. **La prostitution fait partie désormais de la stratégie de développement de certains pays. Le FMI et la Banque Mondiale ont offert des prêts importants à des pays du Tiers-Monde pour développer leur industrie du tourisme et celle du divertissement sexuel.** Il est dès lors inquiétant que l'OIT, l'Organisation Internationale du Travail, dans un rapport de 1998, incite à la reconnaissance de la prostitution et celle de l'industrie du sexe comme un facteur d'accroissement du PNB dans des pays du sud-est asiatique.

Comment peut-on parler du libre choix de se prostituer ? Ce que nous voulions dans les années 70 en luttant pour le libre choix à disposer de notre corps, c'était le droit de contrôler la procréation, **nous voulions construire une sexualité plus égalitaire. Aujourd'hui ce libre choix est détourné : il devient le droit de louer son utérus, de vendre son corps en se prostituant.** Au nom de la liberté individuelle, la boucle est bouclée pour achever le processus de marchandisation. Avec la même devise nous aurions le libre choix, "de passer à temps partiel", de devenir femme au foyer, de porter le voile. Et on oublie les contraintes structurelles qui pèsent sur ces choix et qui relèvent davantage du consentement que de l'autonomie individuelle.

En conclusion, de la même manière la lutte pour l'abolition de l'esclavage était une bataille pour les droits humains et pas seulement pour les droits des Noirs, **la lutte pour l'abolition de la prostitution est une bataille pour la dignité humaine et pas seulement pour la dignité des femmes.**

... la lutte pour l'abolition de la prostitution est une bataille pour la dignité humaine et pas seulement pour la dignité des femmes...

Politiques publiques et prostitution : construire un avenir pour l'abolitionnisme !



LA LÉGALISATION : AUBAINE POUR LES TRAFIQUANTS

Ensemble luttons contre les violences faites aux femmes

Michèle VIANÈS

Présidente et fondatrice de "Regards de femmes"

Militante féministe, marraine de l'association "Ni Putes, Ni Soumises" et Secrétaire Générale de la "Coordination Française du Lobby Européen des Femmes".

Le système prostitutionnel qu'est-ce que c'est ? C'est un des piliers de l'inégalité sexuelle et des violences envers les femmes. Il y a deux visions antagonistes. Pour l'une, le corps humain, le sexe des femmes en particulier, serait un produit marchand à intégrer dans l'économie mondiale. Pour l'autre, l'achat de "services sexuels" est considéré comme un frein à l'égalité entre les femmes et les hommes. Le droit à une pleine égalité sexuelle des hommes et des femmes, au plaisir sexuel des femmes comme des hommes, est aujourd'hui détourné. Celui de n'être soumis à aucune exploitation sexuelle est détourné par le droit à être prostituée. C'est l'idée perverse du choix personnel de quelques-unes et de beaucoup d'autres, en particulier les hommes, pour soumettre l'immense majorité des prostituées, femmes et hommes également, à subir violences sexuelles et exploitation. C'est une aubaine pour les proxénètes et tous les trafiquants d'êtres humains. La prostitution devient "travail du sexe", les associations d'aide aux prostituées sont ainsi financées par les proxénètes, des syndicats de prostituées se forment, qui protestent non pas vis-à-vis des proxénètes ou des gouvernements qui ont légalisé les "industriels du sexe", mais vis-à-vis des associations comme les nôtres. **La légalisation du proxénétisme industriel du sexe a pour corollaire la légitimation des clients comme consommateurs de sexe, et non pas la liberté des prostituées.** Tant que l'achat de services sexuels ne sera pas pénalisé, toute femme sera considérée comme achetable et ce ne sera qu'une question de prix plus ou moins élevé.

On voit apparaître de vieux prétextes hygiénistes, en particulier avec l'épidémie du SIDA, donc des "contrôles de la santé" mais à l'unique responsabilité des prostituées. Le client et la demande sont invisibles, or **dans les pays réglementaristes, dans le travail du sexe en maison, le client est roi, et ses désirs de rapports sans préservatifs, en payant le prix fort, ainsi qu'avec des filles et des garçons très jeunes ou en grande vulnérabilité sont satisfaits.** Pour promouvoir la réouverture de bordels, les arguments hypocrites (protection contre la pluie et le froid, prétextes hygiénistes) réapparaissent. Or, **les maisons closes permettent de contrôler les prostituées, objetisées et en grande vulnérabilité, et non les clients.** Et certains n'hésitent pas à appeler au devoir de la charité pour la sexualité des handicapés. On revient au schéma archaïque des prétendus besoins irrépressibles des hommes et la chosification du corps des femmes.

La bataille du clan réglementariste utilise les énormes moyens financiers du proxénétisme et de la traite. L'OIT préconise une approche pragmatique de la prostitution, afin de l'intégrer légalement dans le PNB des pays d'Asie du Sud-Est. On observe des liens stupéfiants afin de ne pas remettre en cause les législations nationales. Les Pays-Bas et l'Iran même combat, le premier afin de protéger les proxénètes légaux, et le second afin de poursuivre et d'exé-

cuter les femmes prostituées. La feuille de route de l'Union Européenne ne parle que de traite et non du système prostitutionnel. Les lobbys réglementaristes ont pignon sur rue à Bruxelles et à l'ONU.

Si on conjugue une tolérance généralisée envers le système prostitutionnel avec les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes en Europe, il ne faut pas s'étonner de voir une augmentation de la violence envers les femmes et l'acceptation du système prostitutionnel. Et c'est en l'absence d'une politique européenne engagée contre toutes les formes de violence masculine envers les femmes, que le proxénétisme a pu se développer, souvent en toute légalité.

Tant que le client sera considéré comme irresponsable, aucune solution ne pourra être efficace. La légalisation du système prostitutionnel a pour corollaire la légitimation des proxénètes comme industriels du sexe et les clients comme consommateurs de sexe, et sûrement pas la liberté pour les prostituées. La Suède montre depuis 2001 qu'une réelle insertion des prostituées et la pénalisation des clients entraînent une diminution des violences envers les femmes. Si en Suède en 2000 on a pu adopter cette loi, c'est parce que depuis 1956 l'éducation sexuelle a plusieurs volets : bien sûr la partie physiologique, mais également la manière dont la société conçoit les rapports entre les femmes et les hommes, l'égalité des sexes, et non la légitimation de l'achat du droit à jouir d'un corps.

Je voudrais aussi rappeler les réactions médiatiques lorsque le procureur Éric de Mongolfier, à Nice en 2007, avait entamé des poursuites pénales à l'encontre des clients des prostituées. Cette violence injustifiable, inacceptable, était justifiée sous prétexte que ce serait le plus vieux métier du monde et qu'on ne peut rien faire. L'esclavage aussi semblait inéluctable. **Et quant au prétexte de l'impossibilité d'éradiquer la prostitution, avec ce genre d'argutie, on peut se demander pourquoi on maintient des lois pour punir les crimes puisque, malgré les lois, les assassinats perdurent.**

Pour lutter efficacement contre le système prostitutionnel, il est indispensable d'agir sur la demande. Nous sensibilisons sur cette nécessité, face à ceux qui voudraient rouvrir les maisons alors que dans les pays réglementaristes, la situation des prostituées est bien pire que chez nous. **Considérer la prostitution comme un travail du sexe est une atteinte intolérable à la dignité humaine, le corps n'est pas une marchandise. C'est ôter la dignité des femmes pour donner une dignité à l'industrie du sexe.** Pour nous, le choix est simple : soutenir la mafia proxénète en tolérant le commerce d'êtres humains, ou affirmer que personne n'a le droit d'acheter tout ou partie d'un corps humain, et donc pénaliser les clients.

... les maisons closes permettent de contrôler les prostituées, objetisées et en grande vulnérabilité, et non les clients...



LA PROSTITUTION PEUT-ELLE ÊTRE UNE PROFESSION ?

Ensemble luttons contre les violences faites aux femmes

Élisabeth CLAUDE
Syndicat SUD

Féministe et animatrice du mouvement anarchiste et libertaire, elle a co-signé l'ouvrage "Anarchisme, féminisme contre le système prostitutionnel". Elle est membre de la commission Femmes de SUD-FPA (Formation Professionnelle des Adultes).

Je suis présidente de la commission femmes de l'Union Syndicale Solidaire, et travaille dans le secteur de la formation et de l'orientation. On définit un métier par les activités et les techniques utilisées. **Pour les personnes prostituées, il s'agit essentiellement d'accepter la soumission et non d'avoir des techniques du point de vue de la sexualité.**

Une femme allemande, qui avait été une personne prostituée, travaillait pour la reconversion vers les métiers de l'assistance de vie, et disaient qu'elles ont l'habitude de toucher des gens, même sales, répugnants ou violents. Cela en dit long sur le métier exercé. Concernant tout métier ou profession, il y a un apprentissage. Ici, il se fait sur le tas, le plus souvent par la force et la violence. L'expérience n'est pas obligatoire ni reconnue. Les plus anciennes sont-elles mieux payées que la "chair fraîche" ?

Pourquoi les proxénètes ne revendiquent-ils pas que leur activité soit une profession ? Parmi les jeunes, **combien y ont pensé comme un choix parmi d'autres ?** Et quand on interroge des personnes prostituées, aucune ne l'envisage pour ses enfants. Quand on est sans emploi ou que l'on veut en changer, demande-t-on une formation pour devenir travailleur du sexe ? Pour les personnes prostituées qui veulent sortir du système, que leur propose-t-on ? Des métiers en "tension", la précarité. Ou alors, l'aide aux personnes âgées ou handicapées.

La réflexion sur le phénomène de ségrégation professionnelle doit se développer. C'est le même phénomène qui s'exerce quand on met les femmes dans les emplois les moins payés, les plus précaires, ou quand on leur suggère d'être travailleuses du sexe. Le lobby proxénète utilise tous les moyens pour développer son marché. **Et l'utilisation habile de l'argument de la libération sexuelle sert de cache-sexe au libéralisme le plus effréné.**

On devrait se demander de qui vient cette question "la prostitution comme un métier", et à qui elle profite. Cela permet à certaines prostituées d'agir contre la stigmatisation dont elles sont victimes. De banaliser ce qui leur arrive. C'est un moyen pour d'autres de faire croire que leur activité ne les atteint pas dans leur intimité. Mais cela sert plus au lobby proxénète, qui cherche à banaliser et à rendre présentable cette activité. Cela sert au libéralisme, au développement de la demande et d'un marché du sexe qui génère beaucoup de profits non imposés, qui se combinent avec d'autres activités illégales comme le trafic d'êtres humains, le trafic de drogues, de vente d'armes ou le blanchiment d'argent.

Si c'était un métier, ne serait-il pas exercé par n'importe qui ? Vous ? Moi ? **Quand on est salarié, on échange sa force de**

travail physique et intellectuelle contre son salaire mais on n'échange pas son intimité, ni sa soumission totale.

Dans l'activité prostitutionnelle, on vend les deux. Et on ne reconstruit que très difficilement son intégrité. Les salariées qui vivent des conditions de travail difficiles, comme les caissières de supermarché ou les découpeuses de volaille qui souffrent de troubles musculo-squelettiques, bien sûr, essayent de gommer la souffrance qu'elles vivent, mais elles la disent. Alors que les personnes prostituées s'auto-anesthésient, oublient leur corps et les souffrances de leur corps, ces signaux qui leur disent que ce n'est pas bon pour elles, tellement c'est dur. Pour nous, organisation syndicale, la prostitution n'est pas un métier. La prostitution constitue une des formes les plus violentes de l'oppression des femmes, **elle n'est pas une question de conditions de travail mais une question d'exploitation sexuelle au même titre que le harcèlement sexuel ou le viol conjugal.** Pour le système prostitutionnel, tous les individus, hommes et femmes, sont concernés. Leur objectif est de faire du profit. Il faut développer le marché en faisant croire que c'est le summum de la libération sexuelle. Si on répond que ce n'est pas un métier, on a du mal à dire que l'on va syndiquer ces personnes. Car, de quel syndicat parle-t-on ?

Quand je lis les textes du STRASS, j'ai l'impression qu'ils défendent plutôt l'idée d'un syndicat de profession libérale, qui pourrait adhérer au MEDEF et non aux organisations syndicales de salariés. Et, à quel âge entre-t-on dans le monde du travail ? En France, c'est minimum 16 ans, et la plupart du temps 18. Dans le système prostitutionnel la plupart du temps, on y rentre mineur et sous la contrainte.

Quand on syndique, c'est que l'on a des revendications. Quelles seraient-elles ici ? La première, et nous la soutenons, c'est la revendication des papiers, pour tous et pour toutes. Qu'on soit travailleur clandestin dans le bâtiment, ou victime de trafics et contraint de se prostituer.

En revanche, sur la question du salaire, que vont demander les personnes prostituées ? Un fixe ? Avec des primes ? En ce moment, elles sont payées à la pièce, comme au 19^{ème} siècle. Elles vont demander des congés payés ? Plus de passes pour gagner plus ? Ou 35 passes par semaine ? Et de meilleures conditions de travail, c'est impossible dans la prostitution. Parce que l'activité elle-même est une violence. Autre question, celle de la sexualité au travail. Lorsque la demande sexuelle se fait dans le cadre du travail, qu'elle est imposée, elle est considérée, y compris dans la loi, comme du harcèlement sexuel.

Autre point intéressant : quel appui pourrait apporter l'inspection du travail ? Le Code du Travail ne contient pas le mot

Politiques publiques et prostitution : construire un avenir pour l'abolitionnisme !

“prostitution” et j’espère qu’il ne le contiendra jamais. Un inspecteur du Travail ne peut pas intervenir, il n’y a pas d’employeur, il n’y a pas de texte sur lequel s’appuyer.

Notre réflexion porte sur le fait que nous sommes une organisation syndicale qui, voulant une transformation sociale avec l’abolition du salariat et la disparition de l’exploitation capitaliste, se donne une double tâche : poser et essayer d’obtenir des revendications immédiates, tout en luttant pour une nouvelle organisation sociale qui ne soit plus fondée sur l’exploitation.

Si on veut lutter contre toute exploitation, on doit aussi lutter contre le système prostitutionnel qui est en fait une domination. Notre organisation syndicale milite pour l’instauration de rapports humains basés sur des valeurs fondamentales : l’égalité, la liberté, le respect, et la solidarité. Mais pour nous ces valeurs se conjuguent, il n’y en a pas une qui est plus importante que l’autre, comme on voudrait nous le faire croire, notamment au travers de la liberté de se prostituer. La liberté, si elle n’est pas accompagnée de l’égalité, du respect et de la solidarité, n’a aucun sens.

LES PRINCIPES DÉMOCRATIQUES RENIÉS

Ensemble luttons contre les violences faites aux femmes

Nicole SAVY

Membre du Comité central de la “Ligue des Droits de l’Homme” (LDH)

Ancienne vice-Présidente de la LDH, elle est responsable du groupe “Égalité femmes/hommes – droits des femmes” et défend une position abolitionniste, qu’elle voit comme inséparable des grands choix de la “Ligue des Droits de l’Homme”, laquelle s’est engagée sur la question de la prostitution depuis sa création en 1898.

Nous sommes opposés au système prostitutionnel et au principe de prostitution, à cause du principe de non-patrimonialité du corps humain, c’est-à-dire que **le corps humain ne peut pas faire l’objet d’une évaluation pécuniaire, il ne peut pas être transmis, ni vendu.** Le droit de vote, par exemple, est aussi un droit non patrimonial.

Victor Hugo a très bien montré la continuité entre ce genre de vente par morceaux et la question de la prostitution. Fantine, dans “Les Misérables”, doit envoyer de l’argent pour payer la pension de sa fille, Cosette. Elle est chassée de son travail. Elle commence par couper ses cheveux et les vend. Ensuite on lui achète ses dents, et Hugo termine son chapitre en disant : « Quand elle n’eut plus rien, elle vendit le reste ». Il dit d’ailleurs aussi que le mariage dans ses formes bourgeoises au XIX^{ème} siècle, où on vend les filles par intérêt, est une forme de prostitution. Le féminisme revendique le contraire : mon corps m’appartient. Le corps n’est pas la force de travail, il n’est pas à vendre ni à louer.

La prostitution est inscrite dans le système de la domination masculine, le pouvoir des hommes sur le corps des femmes, ce n’est pas une négociation d’égal à égal. C’est le produit soit de la violence soit de la contrainte, soit de ce qu’on appelle “liberté” et qui n’est que la perversion de la question du consentement. Le consentement ce n’est pas la liberté du choix, l’autonomie. Il intervient des contraintes économiques, des histoires familiales lourdes. Cela concerne une tranche d’âge, une catégorie sociale déterminée, ce qui montre que la question dépasse les fantasmes individuelles. La réalité de la prostitution ce sont les violences, les agressions, les viols, les humiliations, le mépris des clients, le mépris de la police.

... le corps humain ne peut pas faire l’objet d’une évaluation pécuniaire, il ne peut pas être transmis, ni vendu...

Nous sommes aussi opposés au prohibitionniste. Parce que nous défendons avant tout les droits et libertés individuels sans lesquels il n’y a pas de démocratie. Nous sommes partisans de la liberté dans tous les domaines y compris de la liberté sexuelle. Mais la prostitution ce n’est plus du tout de la liberté. Et nous sommes opposés à un statut légal de la prostitution. Le système prostitutionnel est un des trafics les plus rentables de la planète, une industrie florissante, et les effets pervers de la légalisation encouragent le marché, l’exploitation et la traite.

Nous défendons les droits des prostituées. Parce que ce sont des êtres humains égaux aux autres et qui méritent d’être traités avec le même respect. **Nous reprochons à la législation française et aux pratiques policières, de traiter les prostituées comme des délinquantes,** accusées premièrement de racolage, deuxièmement d’être des étrangères en situation clandestine passibles d’expulsion immédiate vers les pays d’où elles ont été exfiltrées, traitées, menacées... Et en plus ne leur est offerte aucune possibilité sérieuse de réinsertion.

Enfin, nous avons le droit d’en parler. C’est un argument de certaines associations de prostituées : « vous ne savez pas ce que c’est », « nous seules avons le droit de parler de ce que nous faisons ». Il ne s’agit pas de parler à la place des gens, il faut d’abord les écouter. Mais on a quand même le droit de parler, il n’y a pas que les Juifs qui ont le droit de parler de l’antisémitisme, il n’y a pas que les Arabes qui ont le droit de parler du racisme anti-arabe... **Le combat abolitionniste est un combat politique, qui ne peut progresser qu’avec le soutien des associations de défense des droits, des associations féministes, des médecins, des travailleurs sociaux, des hommes et des femmes politiques.**



VIOLENCES SEXUELLES ET PROSTITUTION

Ensemble luttons contre les violences faites aux femmes

Delphine REYNAUD

Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV)

Militante féministe, elle s'emploie à constituer des fronts de vigilance devant l'émergence des réseaux masculinistes. Spécialiste des questions sur l'assistance sexuelle, elle a travaillé durant 20 ans avec des personnes handicapées.

La principale activité du CFCV est un numéro vert national, le 08 00 05 95 95, qui s'est ouvert en 1986 et s'appelle "viol, femmes, information". Nous avons entendu plus de 38 000 différentes victimes de viol et d'agressions sexuelles. Et dès 1986 nous avons eu, alors que ce n'est pas le sujet traité, des personnes qui se sont spontanément déclarées comme étant dans la prostitution ou comme ayant été dans la prostitution.

Vous trouverez tous les chiffres sur www.cfcv.asso.fr. Les grands chiffres : les personnes qui nous appellent sont à 90 % des femmes. 50 % étaient agressées dans l'enfance, 50 % à l'âge adulte. Les proches agresseurs représentent 83 % des agresseurs et des violeurs. Quand on étudie les 300 et quelques personnes qui disent être ou avoir été en prostitution et qui nous ont appelé, elles ont des caractéristiques très différentes du reste de nos appelants et appelantes habituels. **100 % d'entre elles ont été agressées sexuellement, bien avant d'avoir été exposées à la prostitution.** Sept huitièmes sont des femmes. Dans leurs récits, nous avons un nombre anormalement élevé de violeurs dans leur jeunesse. Sur l'ensemble de nos appels, nous avons une moyenne d'1,3 violeurs par appelante. Dans la population qui dit être ou avoir été en prostitution, elles ont été victimes en moyenne de 2,15 agresseurs.

Qui sont ces violeurs dans leur jeunesse et dans leur enfance ? Essentiellement des ascendants : pères, beaux-pères, grands-pères, familles d'accueil, mères. Et 5 fois plus ont été victimes de viols et d'agressions sexuelles familiales en réunion. C'est-à-dire, pères et mères, beaux-pères et oncles, grands-parents ensemble, cousins, oncles ensemble, c'est-à-dire plusieurs agresseurs familiaux ensemble. Les para-familiaux existent aussi, ce sont des amis intimes de la famille, des parrains, des proches, des gens à qui les parents la confient quand elles sont petites. Et **c'est un groupe qui a été agressé très très tôt, 73 % avant 15 ans.** Elles cumulent les traumatismes. 36 % d'entre elles sont victimes de viols et d'agressions de la part de leurs compagnons, c'est-à-dire 3 fois plus que l'ensemble des autres victimes. Et là aussi on a la même caractéristique, ces maris et ces compagnons qui les violent ne les violent pas seuls, ils aiment bien faire participer leurs amis. Et ces compagnons et ces maris sont souvent aussi les metteurs en prostitution. Elles ne les identifient pas comme des proxénètes, elles les dénoncent comme mari brutal, violeur et cruel. Et pourtant, ils les vendent, ils les prêtent, et souvent au démarrage, à leur insu. C'est au bout d'un certain temps qu'elles s'aperçoivent que les amis ont donné de l'argent à leurs compagnons pour subir ça.

Ces personnes appellent généralement pour une agression récente, elles n'ont pas forcément fait le lien. Généralement, quand leur père les a mises dehors en leur disant : « toute façon t'es qu'une pute », elles ont du mal à dire : « c'est mon père mon premier proxénète ». Et pourtant quand elles le racontent, c'est clair. Et peut-être parce que c'est nous, "viol femmes info", très peu sont étrangères. C'est-à-dire que beaucoup de ces femmes qui ont été

jetées en prostitution le sont à la maison, elles n'ont jamais été sur le trottoir, elles n'ont jamais été dans un réseau, elles échappent à toute statistique en la matière. C'est une prostitution qui est très ignorée, qui est très cachée, qui n'est probablement pas comptée, qui ne franchit pas la frontière ou très peu.

Je vais vous faire un récit, parce qu'il cumule tout ce que je viens de vous raconter. Pauline est d'une famille française et non pas une femme "importée" sur le territoire. Elle a 32 ans quand elle nous appelle. Elle a d'abord été victime de graves maltraitements dans son enfance. Son père va et vient en prison, quand il est à la maison, il terrorise tout le monde. À 14 ans, elle parle à l'école de ce qui se passe dans sa maison, mais en vain. Son oncle qui vivait à la maison "massacrait" sa tante, c'est son terme. Cet oncle forçait Pauline à le masturber. Pauline appelle plusieurs fois au secours, et plusieurs fois elle a tenté de le stopper. Adolescente elle est brièvement placée dans un foyer, parce que quand même quelqu'un a vu des violences, mais elle y subit d'autres maltraitements, alors elle s'enfuit et elle retourne à la maison. Cette fois elle est violée par son père qui vient de sortir de prison. Elle a 17 ans. Et juste après, il lui jette un billet de 200 francs. Ce geste l'a marquée. Elle pense que c'est là qu'elle est devenue prostituée.

Suite à ce viol, Pauline fugue. Elle est recueillie par un homme très gentil, qu'elle décrit comme son "premier petit ami". Il lui offre des bijoux et elle lui raconte les malheurs de son enfance. Lors des actes sexuels, elle n'a pas du tout envie de lui, elle simule pour le garder et pour lui faire plaisir. Il lui propose d'aller voir un de ses amis, qui a un restaurant en Belgique. Ils s'en vont en week-end. Dans une boîte de nuit, il lui offre plusieurs verres, elle se réveille dans une chambre au-dessus de la boîte, avec un homme inconnu qui lui fait face. Il lui dit : « ton mac t'a laissée pour une somme d'argent et de gré ou de force tu vas me rembourser ». Et c'est là selon ses termes, qu'elle tombe dans la traite des blanches. Elle passe plusieurs années à ce régime-là. C'est une descente de police qui la sauve.

Elle est rapatriée en France, elle est aidée par une association mais pendant une hospitalisation alors qu'elle est sous médicaments, Pauline est tripotée par un infirmier puis par un veilleur de nuit. Plus tard elle essaye de reconstruire une vie, elle se marie, cela ne se passe pas très bien, ils ont un enfant, elle divorce quelques temps après, elle dit être restée en très bons termes avec son ex-mari, mais quand même, elle nous précise qu'au début de leur relation, il la "démontait". Elle s'automutile encore, mais c'est beaucoup moins grave qu'avant, puisqu'avant elle s'était déféstrée plusieurs fois et avait fait diverses autres tentatives de suicide. Elle n'a plus la garde de son fils à cause de ça. Elle ressent encore une énorme culpabilité. Elle n'a plus confiance en grand monde, elle fait souvent des cauchemars, elle dit être insensible corporellement depuis très longtemps. C'est un peu ça la réalité et voilà pourquoi nous sommes là aujourd'hui.

Table ronde des politiques

De droite ou de gauche, 8 député-e-s sont venus partager leurs points de vue sur le système prostitutionnel et soutenir l'initiative du Mouvement du Nid. Profondément convaincu que les changements de comportement devront passer par la classe politique, le Mouvement du Nid a souhaité lors de cette journée donner la parole à celles et ceux qui partagent le souci de la lutte contre la prostitution.

En cette journée le résultat est prometteur : 7 femmes et 1 homme mobilisés pour faire avancer la lutte contre la prostitution et faire reculer les violences faites aux femmes.

Leurs paroles sont précieuses pour nous aider à faire avancer un avenir pour l'abolitionnisme, loin des tentatives réglementaristes et des lobbys proxénètes.

- Marie-France Clergeau : *Députée socialiste de la 2^{ème} circonscription de Loire-Atlantique, elle est membre de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi renforçant la protection des victimes, la prévention et la répression des violences faites aux femmes.*
- André Schneider : *Proviseur de collègue à la retraite, il est député UMP de la 3^{ème} circonscription du Bas-Rhin. Il est Vice-Président de la délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.*
- Isabelle Vasseur : *Infirmière de formation, elle s'est engagée dans des actions humanitaires en Asie. Membre de l'UMP, elle est députée de la 3^{ème} circonscription de l'Aisne.*
- Chantal Bourragué : *Députée UMP de la 1^{ère} circonscription de Gironde et membre de la délégation de l'Assemblée Nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes.*
- Françoise Olivier-Coupeau : *Députée socialiste dans la 5^{ème} circonscription du Morbihan. Elle est aussi membre de la commission de la défense nationale et des forces armées.*
- Nicole Borvo : *Membre du Parti communiste français et sénatrice de Paris, elle est à l'origine d'une proposition de loi "relative à l'exploitation sexuelle et à la protection de ses victimes".*
- George Pau-Langevin : *Députée de la 21^{ème} circonscription de Paris. Vice-présidente du groupe socialiste, radical et citoyen, elle est chargée des questions d'immigration et de co-développement entre 2007 et 2009.*

Marie-France Clergeau

Je suis solidaire des actions menées par le Mouvement du Nid. Ce sujet nous mobilise comme parlementaires, et des textes de loi seront nécessaires pour pouvoir avancer. Un groupe de travail spécifique sur ce thème pourrait être utile.

Grégoire Théry

Voir bilan national page 4.

André Schneider

L'Assemblée Nationale s'est déjà à plusieurs reprises penchée sur ces questions. J'ai fait partie d'une mission d'information sur les nouvelles formes d'esclavage moderne dont le Président était un collègue socialiste, Alain Vidalis en 2001, et c'était justement la question strasbourgeoise, avec ses problèmes frontaliers, qui avait suscité l'envie de monter une telle mission. Donc il y a des travaux qui existent ici à la bibliothèque de l'Assemblée, ils remontent à 2001. À propos de ce grave problème sociétal que nous évoquons ensemble, sur les fondements des principes, je crois que nous sommes totalement d'accord. C'est ce qui doit nous unir pour que nous puissions trouver les meilleures solutions, pour atteindre petit à petit, les objectifs que vous assignez à votre mouvement.

Isabelle Vasseur

De nombreux parlementaires ne sont pas experts dans beaucoup de domaines. Je viens ici plus pour m'informer de ce qui est fait. Je remercie l'ensemble des associations qui œuvrent aujourd'hui autour de ce sujet.

Sur ce sujet, on devrait pouvoir trouver un consensus, ce n'est pas un sujet de droite ou de gauche. Avec mon collègue Élie Aboud, médecin, député de l'Hérault, nous avons décidé de faire une mission sur le sujet. On n'a pas encore défini la façon dont on allait travailler, soit sous la forme d'un rapport d'information, soit sous la forme d'une mission. Parce que nous faisons partie tous les deux de la Commission des Affaires Sociales et que le sujet pourrait peut-être se rapprocher plus de la commission des lois.

Le président de la Commission des Affaires Sociales, Pierre Méhaignerie, auquel nous en avons parlé hier, est tout à fait d'accord. C'est un commencement de réflexion.

Chantal Bourragué

Sur la situation de la prostitution, il faut revenir aux fondements de notre société qui sont l'égalité de l'homme et de la femme. Pour arriver à cette égalité et diminuer ces rapports de force, ça se passe essentiellement au niveau de l'éducation, sur l'éducation sexuelle des jeunes. C'est l'OCRTEH, qui est chargé de centraliser tous les renseignements qui peuvent faciliter l'identification des réseaux de traite des êtres humains à des fins de proxénétisme, et qui coordonne les opérations tendant à la répression de ce trafic. Le visage de la prostitution en France a été bouleversé ces 20 dernières années. La traite des êtres humains à des fins de proxénétisme est devenue une industrie internationale. La rue n'est plus le lieu de rencontre essentiel, elle tend à disparaître au profit d'une prostitution plus discrète, bars à hôtesses, appartements, salons de massage. **La violence n'est plus le seul moyen de contrainte, le vaudou africain, la crise économique favorisent l'exploitation sexuelle des jeunes femmes, souvent naïves et vulnérables. Grâce à une gestion et une logistique opérationnelles, les réseaux de proxénétisme internationaux déplacent de plus en plus rapidement leurs victimes, d'un bout à l'autre de la France et de l'Europe.**

En 2009, 41 réseaux de proxénétisme liés à la criminalité organisée ont été démantelés par la Police Nationale, contre 23 en 2008, 32 en 2007. 19 réseaux provenaient de l'Europe de l'Est et des Balkans, 5 d'Amérique du Sud, 2 d'Asie, 8 d'Afrique dont 7 du Niger, 1 en provenance du Maghreb et 5 étaient organisés en Europe. 827 individus ont été mis en cause pour des affaires de proxénétisme et 2 315 procédures de racolage ont été établies par les services de police et les unités de gendarmerie. **Le code pénal français réprime l'exploitation de la prostitution d'autrui sous toutes ses formes, avec ou sans contrainte, avec ou sans violence, de manière directe ou indirecte.** Les peines encourues sont graduées en fonction de circonstances aggravantes et toutes les personnes prostituées sont considérées comme des victimes potentielles. Le traitement des personnes prostituées par les services de gendarmerie n'est pas toujours exemplaire, on en est tous conscients. Je voudrais vous dire qu'on vous remerciait pour votre engagement, nous avons besoin d'être rappelés à notre mission de protection des victimes. Nous avons besoin aussi de votre action, car cette industrie du sexe est inhumaine, n'est pas digne de respect, n'est pas digne de l'homme.

Françoise Olivier-Coupeau

Je travaille particulièrement dans deux directions : **ce qui me choque d'abord c'est la banalisation de la prostitution.** Dans ma ville de Lorient, il y a des gamines qui pratiquent des fellations dans les toilettes pour 5 €. C'est quelque chose qui est non seulement odieux, mais qui veut dire aussi qu'on en est arrivé à un niveau de banalisation incroyable. L'autre question sur laquelle je travaille, c'est la prostitution engendrée par la présence de nos armées sur les théâtres d'opération. Je suis à la Commission de la Défense Nationale et je suis allée voir le conseiller défense. Je suis tombée sur un homme très réceptif à ces questions. Il m'a expliqué qu'au ministère ils y réfléchissaient et que notamment, lui quand il est parti dans certains pays (Côte d'Ivoire, Kosovo), il a institué des espèces de petites baraques, qui sont des lieux de masturbation. Si les hommes ont des besoins physiques, il faut leur en donner les moyens parce qu'il est hors de question que l'on tolère que nos armées génèrent de la prostitution.

... La violence n'est plus le seul moyen de contrainte, le vaudou africain, la crise économique favorisent l'exploitation sexuelle des jeunes femmes, souvent naïves et vulnérables...

Chantal Bourragué

<Échanges avec la salle>

Une dame

Je propose que nos parlementaires prennent exemple sur ce qui se passe dans les pays du Sud. Au Brésil, le ministère de la justice a lancé une campagne nationale contre le trafic et la traite des personnes en vue de prostitution, et a mis en place un numéro vert qui permet à toute personne de dénoncer une traite ou un trafic de personnes. Il a mis en place un système d'éducation, ainsi que le blocage de l'argent des réseaux mafieux, en prenant des accords avec les pays de destination.

Chantal Bourragué

Je suis d'accord avec ce que vous dites. Non seulement bloquer l'argent du proxénétisme, mais le prendre et en faire meilleur usage par le Gouvernement.

José Dillisenger

Je suis militant depuis 1956 sur le problème de la prostitution. Il serait important pour ce qui nous concerne, puisqu'on a des députés ici de créer une commission interparlementaire, qui veuille travailler avec les associations, les professionnels.

André Schneider

Ça existe. Nous avons commis un rapport. Nous avons circulé dans la France entière, nous avons traversé les frontières pour rencontrer un certain nombre d'associations impliquées, de responsables administratifs publics également. Chaque fois que nous travaillons dans une commission, dans une mission, elle est paritaire, c'est-à-dire que tous les partis politiques sont représentés. Il s'agit ensuite pour les associations de solliciter leurs députés ou l'Assemblée Nationale directement.

Nous travaillons également, la délégation française paritaire sénateurs compris, à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe sur ces questions-là. Et nous allons dans les pays, et un problème qui est évidemment grave, c'est que **les jeunes femmes que l'on prostitue dans nos villes, voire les jeunes garçons, les responsables du proxénétisme vivent dans le pays d'origine et tiennent souvent en otage les familles.** Et là aussi vous pouvez solliciter la délégation française à l'Assemblée du Conseil de l'Europe.

Je crois qu'**aujourd'hui il y a une forme d'acceptation d'actes criminels sur un plan sexuel.** Nous devons aussi faire de l'éducation en direction du grand public, en commençant par l'école en direction de nos enfants, à chaque strate et en fonction évidemment de leur âge : leur dire que cela n'est pas banal, ce type de choses.

Si nous sommes là avec vous, c'est parce que nous avons conscience que nous touchons au cœur d'un grand problème social qui est déjà suffisamment grave en France et qui a des ramifications dans d'autres pays. Et que nous soyons socialistes, UMP, centristes, face à ces problèmes-là, nous avons une approche commune.

Nicole Borvo

Je partage complètement les principes fondamentaux abolitionnistes, par engagement personnel, mais aussi pour avoir travaillé avec le Mouvement du Nid et d'autres associations, au moment où j'avais déposé une proposition de loi en 2002, qui concernait principalement la prévention, l'éducation, le fait de permettre aux personnes de sortir de la prostitution. Notamment par rapport aux étrangères qui déjà à l'époque constituaient une bonne part des personnes prostituées.

Quand j'avais déposé cette proposition de loi, c'était le moment de la Loi de Sécurité Intérieure, où se trouvait la pénalisation des prostituées. Maintenant, 8 ans plus tard, cette politique répressive est un échec total. Les parlementaires doivent avoir le courage de dire qu'il faut changer d'attitude. Ne pas avoir une politique répressive à l'égard des personnes prostituées, c'est à la portée de notre gouvernement.

Concernant les réseaux internationaux, notamment les réseaux européens, l'Europe apparaît impuissante par manque de volonté. Il y a des rapports, il y a des interrogations. Mais est-ce que l'on en reste aux constats que l'on peut faire tous les ans ou est-ce qu'on a le courage de dire que la politique menée aujourd'hui est un échec, et que la situation de la prostitution est catastrophique ? On est toujours sur les constats, sur les échanges. J'ai redéposé ma proposition de loi de 2002, avec un certain nombre d'améliorations dont certaines dues au temps, et je demande aux autres groupes au Parlement de se joindre à moi sur ce sujet.

Bernice Dubois

Pour "La Coordination Française du Lobby Européen des Femmes". S'il n'y a pas de demande il n'y a pas de service. La clé

du problème, c'est le client. Si on ne pénalise pas, cela ne sert à rien. Il n'y a pas que la Suède, il y a aussi la Corée du Sud et les Philippines, la Norvège et la Finlande. Pourquoi pas la France ?

Philippe Scelles

De la fondation Scelles. Aujourd'hui au Conseil de l'Europe, que peut-on faire pour lutter contre ces textes et ces lois allemandes, néerlandaises..., qui sont si loin de notre vue de l'abolitionnisme ?

André Schneider

D'abord, comment faire pour pénaliser le client ? L'arsenal dissuasif peut déjà fonctionner un peu car les clients ne sont pas des gens très courageux. On devrait pouvoir y arriver en France (mais à quel prix ?), mais dans l'Europe, je crois que c'est difficile. Concernant les travaux de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, nous ne sommes qu'une assemblée consultative. De la pédagogie, c'est la seule chose que nous puissions faire, nous ne légiférons pas.

George Pau-Langevin

La prostitution est une violence particulièrement inacceptable faite aux femmes, et nous devons tous nous remobiliser sur le sujet. On a le sentiment que nos services de police, voire les mouvements d'opinion, sont moins prêts à se battre contre ce phénomène. On sait qu'il y a une évolution de la manière de "travailler" et que pour autant la violence, les mauvais traitements sont encore très présents à l'encontre des femmes ou des jeunes hommes qui exercent cette "profession".

... les jeunes femmes que l'on prostitue dans nos villes, voire les jeunes garçons, les responsables du proxénétisme vivent dans le pays d'origine et tiennent souvent en otage les familles... André Schneider

Je vois peu de parents qui envisageraient une telle profession pour leur fille ou leur sœur. Je suis aussi très sensible aux combats que vous menez s'agissant des prostituées étrangères. Il y a une double pénalisation. Je suis d'accord pour qu'on fasse un groupe de travail pour aller de l'avant. Aujourd'hui il y a eu un groupe de travail, une mission sur les violences faites aux femmes, et une proposition de loi qui est actuellement déposée par Danielle Bousquet. Il serait bien de regarder si on peut y insérer un certain nombre d'articles ou d'amendements, qui puissent répondre aux préoccupations que vous exprimez. Cela serait sans doute un bon véhicule législatif.

Je participe aux travaux surtout pour vous entendre, pour vous dire qu'on est préoccupé par ce qui se passe, et qu'on recherche des solutions adaptées et progressistes.

Grégoire Théry

Sur l'interdiction des clients-prostituteurs, la pénalisation est évidemment liée à l'interdiction. Soit le corps humain et la sexualité font partie du champ du marché soit ils n'en font pas partie. Dans le premier cas, il n'y a pas d'autre choix que d'interdire l'achat de tout rapport sexuel et de pénaliser les clients-prostituteurs.

Puis, soit on dit qu'il n'y a pas de disponibilité sexuelle du corps des femmes principalement, soit il y a une disponibilité. On ne peut pas accéder au corps d'autrui, même, et surtout, avec un billet. On a extrait la violence, on a extrait le pouvoir, il faut extraire l'argent qui est tout sauf un facteur d'égalité.

Ensuite, sur l'intérêt d'une loi : il faut une loi immédiate et nationale. Pourquoi ? Parce que la loi a une valeur normative. **Un enfant, un garçon, qui naît dans un pays où on n'achète pas l'accès au corps d'autrui, il vit dans un autre monde que le nôtre.**

Et le dernier point, sur la question nationale, ou européenne. Au niveau communautaire, on est au plus petit dénominateur commun qui est inacceptable : nous allons lutter contre la traite des êtres humains mais surtout, sans toucher au proxénétisme, sans même aborder la question du client-prostituteur. **On ne peut pas prétendre lutter contre la traite des êtres humains si on ne s'attaque pas au proxénétisme et si au contraire on le dépénalise.** Il n'y a pas d'issue à court terme au niveau communautaire.

C'est pour ça qu'il faut faire basculer les pays pour qu'ils aient des positions exemplaires et ensuite, faire une alliance de pays qui pourront porter une nouvelle proposition à l'échelle européenne. C'est pour ça que la France a une responsabilité particulière, avant d'attendre quoi que ce soit de l'Europe.

Il faut que la France montre l'exemple et n'adopte pas seulement l'interdiction d'achat de rapports sexuels, mais une loi globale d'abolition du système prostitutionnel pour apporter une valeur symbolique forte. **Une loi d'abolition du système prostitutionnel qui exclut définitivement la sexualité du champ du marché.**

Si on se place dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes, si on se place dans une perspective de respect des droits humains, il n'y a pas d'autre solution que d'abolir le système prostitutionnel. Et cette abolition passe, y compris, par l'interdiction de tout achat d'acte sexuel.

Judith Trinquart

Juste pour rebondir sur la remarque disant que ce serait trop difficile de mettre en place en France une loi qui pénaliserait le client. On a bien la loi qui pénalise les clients des prostituées mineures, je ne vois vraiment pas ce qui empêcherait qu'on mette en place une loi de pénalisation du client de prostituées majeures.

... Un enfant, un garçon, qui naît dans un pays où on n'achète pas l'accès au corps d'autrui, il vit dans un autre monde que le nôtre...

Grégoire Théry

Table ronde des partenaires

Face à la montée des courants réglementaristes, en Europe et dans les médias, le Mouvement du Nid a souhaité mobiliser ses partenaires issus des associations, du monde de la culture ou venus de l'étranger. Ils sont tous et toutes dans leurs domaines respectifs des personnalités engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et accordent une grande importance à la présence de la prostitution au cœur de ces violences dans un objectif féministe et abolitionniste. Cette table ronde vient renforcer les opinions exprimées lors du front de refus et demander une organisation nationale et internationale de l'abolitionnisme.

- Malka Marcovich : *Présidente du Mouvement pour l'abolition de la prostitution et de la pornographie et de toutes formes de violences sexuelles et discriminations sexistes (MAPP).*
- Michèle Vianès : *Militante féministe, elle combat pour la défense et l'universalité des droits humains et le principe de laïcité. Elle est marraine de l'association "Ni Putes, Ni Soumises" et Secrétaire Générale de la "Coordination française du Lobby Européen des Femmes".*
- Marie Vermeiren : *Vit et travaille à Bruxelles. Elle a réalisé le documentaire "Not for sale/Pas à vendre", sous le parrainage du Lobby Européen des Femmes (LEF) et de la Coalition contre le trafic des Femmes (CATW).*
- Patric Jean : *Cinéaste engagé, il est le réalisateur multiprimé de plusieurs documentaires, dont le fil conducteur est la révolte contre les injustices et les inégalités. Son dernier film, "La domination masculine", illustre la nécessité de cette lutte.*
- Michèle Loup : *Vice-présidente du Groupe Vert du Conseil Régional d'Île-de-France où lui a été confiée la Mission Égalité Femmes/Hommes et membre du bureau de l'association Élu-e-s contre les Violences faites aux femmes (ECVF).*
- Philippe Scelles : *Président de la Fondation Scelles, qui lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale. La Fondation accuse et combat l'ensemble du système prostitutionnel et refuse toute réglementation de la prostitution.*
- Katherine Hébert-Metthé : *Membre de la CLES "Concertation des Luttes contre l'Exploitation Sexuelle" au Québec. La CLES est une coalition d'organismes et de personnes critiques de l'industrie du sexe et observe une position fermement abolitionniste.*
- Asuncion Miura : *Ancienne déléguée aux Droits des femmes, elle est actuellement Directrice Générale pour l'égalité des chances à la Mairie de Madrid et s'oppose au développement de l'industrie du sexe et du proxénétisme dans son pays.*

Grégoire Théry

Ce matin, nous avons construit une mobilisation de différents courants autour d'un refus du système prostitutionnel pour constituer un front abolitionniste. Voyons maintenant quelles sont les stratégies à développer pour aller plus loin.

Malka Marcovich

Il y a dix ans, les choses étaient claires : **l'organisation du système prostitutionnel était une forme contemporaine d'esclavage, contre laquelle il fallait lutter.** Nous nous battons seulement contre l'introduction du terme "prostitution forcée" que souhaitaient des pays réglemmentaristes.

Mais nous assistons depuis les années 2000, sur la scène internationale, à des régressions inattendues. Des pays revendiquent le retour à la religion comme norme morale et promeuvent, par exemple, la polygamie au nom de la lutte contre la prostitution. Et le pays qui préside l'Assemblée Générale de l'ONU est la Lybie.

J'ai explicité **ce processus de délitement des droits de la personne au nom de groupes autoritaires**, dans le livre "Nations Désunies : comment l'ONU enterre les Droits de l'Homme". Nos démocraties, qu'elles aient défendu l'abolition ou la réglementation, capitulent devant cette poussée des extrémismes religieux et des pays totalitaires.

Il y a 10 ans, la France était à l'avant-garde pour la défense de la convention du 2 décembre 1949. Elle a baissé les bras depuis 2005. La traite est le seul sujet dont on parle et la convention de 1949 a disparu des documents de référence aux Nations Unies. Personne n'en parle plus et **elle n'est plus une convention que l'on cite lorsque l'on veut montrer que l'on est un pays soucieux des droits de la personne humaine.**

Le groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage a disparu en 2007. Le nouvel organisme pour la prévention du crime s'appelle UN.GIFT, "global initiative against trafficking", il est financé par les Émirats Arabes Unis, et la Biélorussie ainsi que la république islamique d'Iran y ont une place de premier choix. Et le pays qui a réintroduit le terme de "prostitution forcée" est l'Égypte (qui enferme les homosexuels et criminalise les personnes en situation de prostitution). Et devant ça, les pays réglemmentaristes comme abolitionnistes capitulent, alors que la seule chose que nous avons en commun était bien que les personnes prostituées ne devaient pas être criminalisées.

L'industrie du sexe, loin de faire régression, avance ses pions. Elle voit bien qu'à court terme, dans cette brèche qui a été ouverte, elle peut se faire un maximum d'argent.

Je tire donc un bilan extrêmement pessimiste. C'est l'oubli de la convention de 1949 qui a engendré la Loi sur la Sécurité Intérieure, **loi criminelle et complètement en contradiction avec l'esprit de la convention, qui considère que les personnes prostituées ne doivent en aucun cas être poursuivies, pénalisées, ou incriminées.** La France et d'autres pays peuvent maintenant changer leurs lois en toute impunité, et finalement faire alliance avec des pays réactionnaires. Sauf que ceux qui vont perdre au bout du compte, ce sont les femmes. Ceux qui gagnent aujourd'hui sur toute la ligne, ce sont les hommes qui achètent de plus en plus et en toute impunité, quel que soit le continent, le corps des femmes et des filles, et bien entendu des garçons. **Alors j'espère que le mouvement abolitionniste qui s'est structuré, avec qui je me suis battue, il y a près de vingt ans maintenant, fera très attention à ce qui se passe ici en France, et refusera des alliances abjectes, contre les droits des femmes.**

Michèle Vianès

Ce qui m'a frappée dans la discussion de ce matin, c'est que quand il est question de voter une loi qui permette aux femmes d'aller plus loin sur leur autonomie et leur émancipation, on dit que c'est difficile à mettre en place. On est dans l'hypocrisie.

Concernant l'éducation dans les établissements scolaires : les jeunes ont accès à la pornographie, et les films pornos polluent leur imaginaire. On ne parle plus d'amour ou d'affection, on ne parle que de performance. Et nos filles de 15 ans ont complètement entériné, pour un grand nombre, le fait qu'elles sont inférieures aux hommes. Ou plutôt, que c'est normal que les hommes gagnent plus qu'elles, ou qu'ils ne fassent pas la vaisselle. C'est très important dans nos combats de lutter contre ces stéréotypes.

Enfin, à propos de ce que nous pouvons faire en tant qu'élus, Nicolas Dupont-Aignan, député et maire de Yerres, m'a dit de rapeler que dans sa commune, il avait mis deux logements à disposition des femmes prostituées qui veulent, soit avoir un petit moment de tranquillité, soit s'en sortir pendant un petit moment. C'est par ce genre d'actions concrètes que les choses avancent.

<Échanges avec la salle>

... Ce matin, nous avons construit une mobilisation de différents courants autour d'un refus du système prostitutionnel pour constituer un front abolitionniste...
Grégoire Théry

Malika Amaouche

Je milite depuis 2003 contre la loi sur le racolage, et on a créé un mouvement des prostituées. Je suis réglemmentariste.

Vous ne voulez pas criminaliser les prostituées. Nous non plus. Comment pouvons-nous faire pour avoir ensemble une position ferme contre la loi qui pénalise le racolage ?

D'autre part, sur le combat contre la traite, ce serait bien de parler concrètement. En France il faut augmenter les fonctionnaires de la BRP et ceux qui travaillent réellement sur la traite des êtres humains, augmenter les places d'hébergement pour les personnes victimes, et faciliter les procédures lors des procès.

Concernant la pénalisation du client, nous considérons que pénaliser les clients ou pénaliser les prostituées, c'est la même chose. Les fonctionnaires de police vont se mettre à courir après les clients, à courir après les prostituées qui font du racolage. Les personnes vont aller se cacher pour exercer la prostitution.

Et on aura exactement les mêmes conséquences c'est-à-dire : "invisibilisation" de la prostitution, éloignement des prostituées des structures de prévention et renforcement du proxénétisme.

Malka Marcovich

Je suis ravie que l'on s'entende sur un certain nombre de points. **Je considère comme criminelle la Loi sur la Sécurité Intérieure, et je la considère même comme absolument régressive, parce qu'une loi transmet des symboles normatifs, et ici elle envoie comme symbole que toute femme dans la rue qui attend, est potentiellement prostituée.** Je me suis élevée contre cette loi depuis le début.

Sur la question de la traite, je diverge. **On ne peut pas séparer la traite transnationale de la traite intranationale.** On ne peut pas considérer que la traite est juste une question de migration, puisque vous pouvez avoir dans les grands pays, une traite à l'intérieur du pays. Si on définit la traite comme simple-

ment de l'immigration **on arrive à des aberrations : conditionner la protection d'une victime au fait qu'elle dénoncerait un proxénète.** La sénatrice Dinah Derycke, en 2000, avait fait un rapport sur les politiques urbaines et la prostitution, en disant **que ce type de loi, si elle devait être proclamée, était complètement contraire au droit français qui ne légitime jamais la protection d'une victime au fait qu'elle porterait plainte.** Et quand une jeune femme est trafiquée depuis les Pays-Bas jusqu'au Portugal ou du Portugal jusqu'à la Lituanie, il n'y a pas de passage de frontières, c'est l'Union Européenne, et **considérer que la protection est liée à l'obtention de papiers, est tout à fait contraire même à l'idée de protection et de prévention, et donne aussi un signal extrêmement inquiétant en termes de symboles.**

Concernant les clients, quand la prostitution est dissimulée dans des pays comme l'Irak ou l'Égypte, on peut très bien les repérer, on les connaît. Ce sont des dignitaires, des commerçants, c'est Monsieur Tout-le-Monde. En Suède et en Norvège, l'incrimination des clients ne pousse pas les femmes vers la clandestinité mais au contraire cela reconnaît cet acte comme une transgression que l'on ne doit pas encadrer, on n'encadre pas l'inceste, on n'encadre pas les viols.

Toute cette activité existe de manière clandestine dans les endroits où la sexualité est taboue, où l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas acquise. Et dans les pays où on essaye d'avancer vers cette égalité entre les femmes et les hommes, **on ne peut pas accepter que le corps puisse être objet de commerce et puisse autoriser des passages à l'acte qui sont impunis.**

Je soutiens tous les mouvements des prostituées qui demandent des droits. Je pense notamment aux femmes, qui ont vécu 30, 40, 50 ans dans la prostitution, qui n'ont pas le droit à la retraite parce qu'elles n'ont pas cotisé. C'est quelque chose qu'il faut mettre sur la table, et là on ne stigmatiserait pas particulièrement les prostituées, parce qu'il y a d'autres catégories de la société qui vivent ce genre de situation injuste.

Ce n'est pas en reconnaissant la prostitution comme un travail que l'on permettra de donner des droits aux personnes en situation de prostitution.

Claudine Blasco

Je pense qu'on ne peut pas tout rejeter des Nations Unies. Il y a par exemple le protocole d'application des droits économiques, sociaux et culturels, adopté en décembre 2008, qui permet à un groupe de personnes, et non pas de nations, de porter plainte pour violation des droits économiques, sociaux et culturels.

Que penses-tu, Malka, du travail de la commission sur la condition des femmes aux Nations Unies ? Y a-t-il une possibilité, si on fait pression sur cette commission, d'utiliser le statut consultatif aux Nations Unies que pas mal d'associations chez nous ont, pour faire quelque chose ?

Malka Marcovich

J'ai observé ce qui s'est passé depuis l'an 2000 dans le cadre des réformes, et comment les rapports de force se sont transformés. Derrière tout ça **il y a des enjeux économiques et politiques qui n'ont rien à voir avec la défense des droits de la personne.** La commission sur le statut de la femme, c'est un endroit où toutes les organisations de femmes se retrouvent chaque année. Mais on sabote les droits des femmes à un niveau plus élevé. C'est au conseil des droits de l'homme à Genève, c'est à l'Assemblée générale.

Marie Vermeiren

Je suis belge, nous sommes voisins de la Hollande, de l'Allemagne. Je me suis rendue compte, que **je n'avais absolument pas envie d'habiter dans un pays où c'est possible. Où l'on traite les femmes comme ça, où la prostitution est légale, où c'est normal que n'importe qui puisse aller acheter le corps d'une femme.**

Il ne faut pas que cela arrive, et c'est pour ça que j'ai fait ce film, **qui est destiné à être montré et à avoir un débat après.** Je l'ai fait avec le Lobby Européen des Femmes et la coalition.

Le film a été édité sous ce que l'on appelle les "Creative Commons", il peut être montré partout. Il est visible sur le site du lobby européen, vous pouvez vous le procurer, et faire une projection du DVD.

Il y a encore plein de films à faire concernant ces sujets. J'aimerais bien faire quelque chose sur toute l'industrie du sexe, donc la question de l'argent. Aller interroger les économistes, ça c'est quelque chose que j'aimerais faire.

Une dame

Je suis de la délégation de l'Essonne du Mouvement du Nid. Dans les établissements scolaires, on essaie de mettre les jeunes en garde contre les dangers de la pornographie. Mais rien que dans les publicités, on voit des horreurs qui associent en permanence le sexe avec l'achat d'un produit de consommation.

... Ce n'est pas en reconnaissant la prostitution comme un travail que l'on permettra de donner des droits aux personnes en situation de prostitution...

Malka Marcovich

Marie Vermeiren

Pour les publicités, on peut écrire aux organismes pour dénoncer les pubs sexistes. On parlait de la banalisation de la prostitution. **Les standards qui sont donnés, sont effectivement tout à fait abominables...**

Patric Jean

Dans des réunions comme aujourd'hui, les arguments sont très brillants, mais il y a un vrai hiatus avec le public dans les débats après la projection de mon film. Face à ce public, **je dois expliquer ce que c'est qu'être abolitionniste, car la plupart des gens n'en a aucune idée. On devrait être beaucoup plus agressif sur ces questions-là, et réellement marteler ces idées, pour que le grand public, petit à petit, soit plus informé et ait plus d'outils pour réfléchir.**

Pareil avec la presse : **je suis extrêmement étonné par le niveau d'information et de conscience des journalistes en France sur ces questions. Sur la centaine de journalistes que j'ai rencontrés, je n'en ai pas rencontré un seul ou une seule qui soit abolitionniste. Ou même qui se pose la question, ce sont des questions qui ne se posent pas, qui sont considérées comme ringardes, la question de la domination masculine est considérée par l'immense majorité des journalistes en France, de la presse écrite, de la radio, de la télévision, comme quelque chose d'absolument ringard, de cul serré.** Il y a un travail à faire en terme d'information.

À propos des services publics : dans des centres sociaux du Sud de la France, on amène, avec l'argent du contribuable, des gamins en Espagne, au bordel. **Et puis on s'étonne que ces mêmes**

gamins aient sur les femmes, un regard méprisant ou violent. Violence qui est immense aussi contre ces gamins, parce que se faire déniaiser comme on dit, dans ces conditions-là, je ne suis pas sûr que ce soit un bon départ dans sa vie sexuelle.

Et sur la télévision publique : il y a peu, un film documentaire, produit par la télévision publique, était clairement pro-prostitution. Et **il y a des talk-shows où on entend des horreurs sur la question des rapports hommes/femmes et aussi sur la question de la prostitution.** Cela laisse tout le monde soit dans l'indifférence soit dans une indignation muette.

Enfin, j'ai appris en discutant avec des enseignants, **que dans la plupart des collèges et des lycées, la question de la sexualité est abordée sur le plan de la reproduction mais surtout pas sur la question du plaisir ou du désir.** On passe toute l'anatomie en revue, mais pas le clitoris car cela ne fait pas partie de la reproduction. Des archaïsmes sont véhiculés chez les petits garçons, chez les adolescents, qui grandissent et découvrent leur vie sexuelle, **avec l'idée que cette vie sexuelle chez les hommes, contrairement aux femmes, serait pulsionnelle et prédatrice.** Si on ne fait pas un travail sur ces questions-là, on pourra faire toutes les lois du monde, on n'y changera rien.

Pour finir, je pense qu'Internet est souvent considéré comme le vecteur du pire, il peut être aussi un vecteur du meilleur. Il y a un travail de "marketing viral" qui pourrait être fait sur ces sujets.

Marcelle Provost

Je suis de la délégation d'Orléans. Pourquoi avez-vous évité d'aborder le problème de la prostitution ?

Patric Jean

Je ne l'ai pas évité, c'est juste que si j'avais voulu faire un film exhaustif sur la question de la domination masculine, j'aurais fait une collection de films de 6 heures. Je n'ai pas parlé de la prostitution parce que je ne pouvais pas le faire en 5 ou 6 minutes.

Michèle Loup

L'Association des "Élu-e-s Contre les Violences faites aux Femmes" a été créée en 2003 et regroupe tous les niveaux territoriaux. Elle ne compte que 250 élus sur les 500 000 qu'il y a en France.

Comment aller plus loin ? Le problème est certainement législatif car **il donne les normes de la société que l'on veut, sur comment on veut vivre ensemble.** Mais il faut activer tous les niveaux. Notre association est habilitée depuis quelques mois à faire des formations d'élus et nous nous sommes pour l'instant axés sur les violences conjugales et les violences au travail. **En stage, on dit aux élus qu'ils peuvent financer diverses actions :** des lieux d'accueil, d'hébergement, d'écoute, le travail des associations, **ils peuvent financer des formations professionnelles, donc en ce qui concerne les personnes prostituées, pour une réinsertion de celles qui le souhaitent.**

À travers leurs financements, ils ont des leviers d'action pour aider à la conscientisation de la population, à la sensibilisation et également pour venir en aide aux personnes victimes.

Nous pouvons par exemple sensibiliser les maires, leur rappeler les textes de loi, leur dire que c'est leur obligation de mettre en œuvre la protection et la prévention. **Ils ont des moyens pour agir et on les aide à prendre conscience des moyens qu'ils peuvent mettre en œuvre,** en termes de prévention

dans les écoles, s'ils financent par exemple, des compagnies de théâtre-forums. S'ils mettent des moyens à la disposition des associations qui aident les femmes victimes de violences quelles qu'elles soient, victimes de la prostitution ou de violences conjugales, de viols. Pour les maires de petites communes, on leur explique qu'ils doivent intervenir dès qu'ils sont au courant qu'il y a des violences. Pour les maires de grosses communes, on leur montre le réseau sur lequel ils peuvent s'appuyer. On développe des outils de sensibilisation, de conscientisation. On a fait une très belle affiche, elle est sur le site, et ils peuvent l'utiliser. Certaines mairies l'utilisent au moment du 25 novembre et du 8 mars.

Philippe Scelles

Il faut travailler au niveau national, mais aussi **relancer une organisation abolitionniste internationale, comme la Fédération Abolitionniste Internationale, la FAI.**

Pourquoi ? Parce que **les réglementaristes continuent à être très actifs dans de nombreux pays et ont des moyens très importants. Et leurs échecs, on n'en parle pas.**

La Suède, la Norvège et d'autres, nous ont permis d'avancer, mais nous avons fait très peu de campagnes de presse. Nos faiblesses viennent du fait que nous travaillons en ordre dispersé, alors même que, contrairement à hier, Internet nous permet de communiquer instantanément, et à faible coût. Pour relancer cette union internationale, il faut refaire des statuts et une charte, et avoir une déléguée internationale, ce qui est faisable si nous mettons en commun nos moyens financiers, et nous permettrait d'échanger nos informations et nos pratiques.

Pascale Maquestiau

Je suis d'une ONG féministe belge, qui travaille au développement. Un premier axe d'action est de trouver des alliances auxquelles nous ne sommes pas habitués. Ainsi, avec la "Marche Mondiale des Femmes", nous avons commencé un travail régional, qui a bien pris en région bruxelloise, parce qu'il y avait des propositions de création d'éros-centers. Nous avons travaillé avec les parlementaires, qui ont été d'accord pour se mobiliser sur ce sujet.

... avec l'idée que cette vie sexuelle chez les hommes, contrairement aux femmes, serait pulsionnelle et prédatrice...
Patric Jean

Concernant tout ce qui touche à l'éducation : c'est un débat. Faut-il aller dans les écoles pour parler de sexualité ? Tous les jeunes sont normalement scolarisés, c'est peut-être le meilleur moyen. Mais la structure hiérarchique scolaire ne permet pas de travailler sur les rapports de pouvoir.

Il faut aussi chercher et interpellier les systèmes de l'éthique publicitaire à travers des ateliers comme Vigipub. On peut donner de la place aux mouvements des jeunes féministes qui savent beaucoup plus manier la cyberviolence. Il faudrait aussi utiliser ce que disent les réglementaristes, comme certaines prostituées qui en Belgique disent : « vous êtes tellement mauvais en éducation sexuelle, que c'est nous qui faisons l'éducation sexuelle ». Voilà un argument pour aller négocier plus de sous, parce que c'est quand même assez fort que ces femmes déclarent être les meilleures éducatrices en matière de sexualité. Enfin, nous avons une proposition de réaliser une campagne et de profiter de la présidence belge au niveau de l'Union Européenne, en juillet prochain. La Belgique étant un petit pays, parfois nous avons accès à certains rouages plus officiels. Et d'essayer d'amener ça au niveau européen.

Nous avons besoin que la France se mobilise et que vous ayez une législation, pour nous permettre de bouger en Belgique.

Katherine Hébert-Metthé

La CLES, "Concertation des Luttres contre l'Exploitation Sexuelle" au Canada, mise sur pied en 2004, mène un travail de conscientisation, d'intervention, fondé sur l'expérience, les témoignages de femmes aux prises avec la prostitution. **Pour défaire les mythes de l'industrie du sexe et démontrer son rapport avec les autres violences faites aux femmes. Nous croyons qu'un monde sans prostitution est possible, si nous apportons le soutien réel aux femmes en situation de prostitution et que nous tenons tête aux gens qui les exploitent.** Le code criminel canadien n'interdit pas la prostitution en tant que telle mais il est criminel de tenir une maison de débauche, d'induire ou de solliciter une personne à avoir des rapports sexuels illicites avec une autre personne, de transporter une personne vers une maison de débauche, ainsi que de communiquer avec une personne à des fins de prostitution. C'est ce que l'on appelle la loi sur le racolage aussi, elle a été instaurée en 1985. La charte canadienne des droits et libertés s'est engagée envers l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

Nous avons signé la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la convention des droits des enfants, la convention de l'élimination de toute discrimination envers les femmes, mais pas la convention de 1949. Parce que la position abolitionniste n'est pas celle du Canada, qui considère l'acte prostitutionnel comme un acte sexuel entre deux adultes consentants. L'application des articles du code criminel revêt un caractère sexiste : **les femmes dans la prostitution sont jugées coupables dans 68 % des cas, tandis que 70 % des accusations contre les hommes dans la prostitution, qui sont majoritairement les clients, sont suspendues ou retirées.** Les dispositions relatives aux maisons de débauche sont rarement mises en vigueur, et les articles relatifs au proxénétisme rarement utilisés. Il y a une question que Sheila Dey, experte en matière des droits de la personne, a posé : « **est-ce juste de criminaliser les femmes parce qu'elles sont pauvres, victimes de racisme, qu'elles ont été exploitées sexuellement pendant l'enfance, et qu'elles subissent les séquelles de la colonisation ?** ». J'ajoute à cette question : « **allons-nous continuer à ignorer le coût de la prostitution sur la vie des femmes, sur leur santé, les conséquences négatives sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes, au profit de calculs purement économiques ?** ». **Il y a vraiment urgence d'agir.**

À propos de nos axes d'intervention, vous pouvez trouver les détails sur notre site Internet www.lacles.org. Nos quatre axes rejoignent beaucoup les axes mentionnés aujourd'hui.

- Concernant l'éducation et la prévention. **Nous demandons un programme d'éducation des femmes et des filles ciblées par l'industrie de la prostitution au Canada, dans leurs pays d'origine et de transit de la traite et pays de destination du tourisme sexuel.** Nous pensons que **l'école doit dispenser des cours d'éducation sexuelle axée sur les rapports égaux qui abordent les conséquences de la prostitution très tôt.** Nous avons construit un film d'éducation pour les jeunes de 14 à 21 ans, qui s'appelle "Le plus vieux mensonge du monde". Vous pouvez le commander sur notre site Internet.

- Concernant la protection des personnes prostituées et en voie de sortie de la prostitution. Nous pensons qu'on devrait instaurer plus de services, parce qu'au Canada, peut-être comme ici, l'approche est surtout sur la réduction des méfaits. **Toute personne**

voulant quitter la prostitution doit avoir le droit à des ressources financières suffisantes, à une formation scolaire ou professionnelle, ainsi qu'au logement. Nous voulons exiger l'application de la loi sur la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée par le Québec en 2003. Concernant la protection légale et judiciaire, les articles traitant de la prostitution, dans la section du code criminel concernant les crimes de violence contre les personnes, nous voulons les mettre sous ce titre et non sous les affaires de mœurs. Nous voulons effacer, détruire tous les casiers judiciaires des personnes qui ont été accusées dans la prostitution pour leur permettre une réelle réinsertion. **Nous voulons une protection pour les victimes de la traite, quelle que soit la personne, que son statut soit légal ou non. Cette mesure répond à une exigence humanitaire, à un souci de justice et de réparation.**

- Au sujet du proxénétisme : on observe depuis quelques années que les articles du code criminel relatifs à la prostitution, sont principalement liés à la prostitution de rue et il existe des incohérences avec d'autres lois. Des établissements commerciaux, tels que des bars à hôtesses exploitent impunément la prostitution d'autrui. Des municipalités accordent des permis aux agences d'escorts qui sont des points de vente de services sexuels. L'état fédéral et les municipalités doivent actualiser leurs législations, afin de s'assurer de la cohérence de leurs lois et de leurs applications, afin de maintenir et de renforcer la criminalisation du proxénétisme sous toutes ses formes.

- Enfin, on parle de responsabilisation, de pénalisation des clients-prostituteurs, je crois qu'on s'entend tous sur le fait que **nous voudrions interdire l'achat de services sexuels.**

Concernant nos activités en cours : nous avons reçu une subvention de "Condition Féminine Canada" l'an dernier, avant nous étions un organisme complètement bénévole. Maintenant on a un programme triennal de création d'outils pédagogiques, de diffusion d'informations sur la réalité de l'industrie du sexe.

J'aimerais vous parler brièvement d'un outil qui a été construit en collaboration avec la police, à Québec, avec des intervenants sociaux aussi, c'est un guide de prévention et d'intervention en prostitution juvénile. C'est un premier outil abolitionniste, qui considère le continuum entre l'entrée dans la prostitution quand on est mineur, et les femmes dans la prostitution quand elles sont majeures, ce qui n'est pas le cas dans tout le reste du réseau policier.

... Nous avons besoin que la France se mobilise et que vous ayez une législation, pour nous permettre de bouger en Belgique...

Pascale Maquestiau

Asuncion Miura

L'Espagne a ratifié la convention des Nations Unies pour la répression de la traite d'êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui. Mais en 1995 a disparu le délit de "terceria locativa" qui est la sanction infligée aux propriétaires des locaux utilisés pour l'exercice de la prostitution. A aussi disparu le proxénétisme, convertissant ainsi l'Espagne à l'unique pays au monde, ou presque, où une telle mesure se produit. C'est à ce moment que **les réseaux ont converti l'Espagne en pays de destination.**

Dans la réforme du code pénal 2003, on re-pénalise le proxénétisme, grâce à toute la pression que nous avons faite, les organisations des femmes.

Même si on a re-pénalisé les proxénètes, la "terceria locativa" n'est toujours pas considérée comme délit. Nous avons une loi de

2004 sur les mesures de protection intégrale contre la violence liée aux gens mais elle ne prend pas en compte la prostitution, ni la traite d'êtres humains en vue d'exploitation sexuelle. Elle s'occupe exclusivement de violences conjugales. Actuellement, une nouvelle réforme du code pénal est en cours, et nous nous sommes regroupées entre organisations de femmes pour demander aux partis politiques qu'ils incluent à nouveau dans le code pénal, ce délit de "terceria locativa", ainsi que l'augmentation de peines pour les trafiquants et les proxénètes. Je dois dire que maintenant **les routes de l'Espagne sont pleines de bordels, partout, c'est un vrai scandale.**

À la fin de l'année 2008, le gouvernement espagnol a trouvé un plan intitulé "plan intégral contre la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle", qui n'a pas convaincu nos organisations. Les organisations abolitionnistes ont été appelées à faire des propositions pendant les travaux de rédaction de ce plan. Dans le plan définitif, on ne voit pas une seule proposition abolitionniste. Il ne fait aucune mention des clients, les prostitueurs. D'ailleurs je suis contente que dans les documents du Mouvement du Nid on parle de prostitueurs, parce qu'ils **ne sont pas du tout des clients. Il faut appeler les choses par leur vrai nom : il s'agit de prostitueurs.**

Ce plan ne fait pas non plus mention des petites annonces dans les journaux, qu'importe s'ils sont de droite ou de gauche, des annonces de prostitution, c'est aussi un scandale. La durée et l'entrée en vigueur du plan s'étend de 2009 jusqu'à 2011, et nous attendons les résultats. Ce plan dont je parle fait suite à une commission spéciale des députés et sénateurs, dans laquelle nous sommes allés pour donner nos avis. La plupart d'entre nous étions contre la réglementation de la prostitution, et beaucoup avions demandé un travail vers la responsabilité et la pénalisation des clients. Cette commission a rédigé un document qui parlait de tout ça d'une manière vraiment claire, mais le gouvernement a fait sortir ce plan.

... L'Union Européenne ne peut pas continuer à être un grand bordel qui attrape des femmes de nombreuses régions du monde à la recherche d'une vie plus digne...

Asuncion Miura

L'Espagne est officiellement abolitionniste, mais, même s'il y a de plus en plus de personnes abolitionnistes, peu d'entre elles se positionnent publiquement. **Nous, abolitionnistes, disposons de peu d'espace dans les médias, parce qu'en Espagne, l'abolitionnisme n'est pas à la mode. Il est plus progressiste d'affirmer que la prostitution est un travail comme les autres.**

Notre discours abolitionniste commence à imprégner la société, mais trop lentement. Il y a à peine 15 ans dans la société espagnole, on ne débattait pas sur des sujets relatifs à la prostitution, c'était complètement tabou. Et quand on en parlait c'était en stigmatisant les femmes dans la prostitution et en faisant référence au proxénète, qui bien sûr était socialement rejeté. Mais jamais on ne faisait mention au client, maintenant prostitueur, ni de la responsabilité qu'il y avait de toute la société. C'est pourquoi il est important et nécessaire de continuer et d'informer pour parvenir à générer un débat dans notre société espagnole et arriver ainsi à **obtenir une réflexion et une prise de position individuelle et politique.**

Le seul parti politique qui récemment s'est positionné contre, non pas la prostitution, mais la traite, c'est l'ancien parti commu-

niste. Sur les syndicats, l'"Unión General de Trabajadores" (Union Générale des Travailleurs), est également contre le réglementarisme. Mais "Comisiones Obreras" (Commissions Ouvrières), l'autre grand syndicat, s'est manifesté en faveur du réglementarisme.

Ce travail au niveau national n'empêche pas la nécessité d'un travail au niveau européen et international. **L'Union Européenne ne peut pas continuer à être un grand bordel qui attrape des femmes de nombreuses régions du monde à la recherche d'une vie plus digne.** On a pu constater les résultats des politiques réglementaristes. Nous devons convaincre les femmes et hommes politiques qu'ils s'intègrent de façon frappante dans le programme qui lèse gravement les droits humains, d'hommes ou femmes, et de plus en plus, d'enfants. **L'Union Européenne doit prendre position et clarifier si elle veut oui ou non une société libre d'exploitation, y compris celle de l'exploitation sexuelle.**

Les trafics et traites de femmes pour l'exploitation sexuelle ont pris ces dernières années des proportions énormes, qui sont difficiles à contrôler sans un engagement politique plus défini. Il est difficile pour les associations travaillant sur le terrain de faire face à la situation. **L'engagement des partis politiques est donc indispensable pour arriver à éradiquer un tel fléau.**

Mais il faut poursuivre le travail de sensibilisation et de prévention. **Il faut changer cette culture patriarcale que nous avons encore maintenant et qui permet que perdure ce système prostitutionnel.**

José Dillisen

La FAI est toujours reconnue comme organisation internationale. On a le devoir de s'unir en France pour intervenir auprès des organisations internationales sur les problèmes qui nous préoccupent. C'est-à-dire comment faire avancer la convention de 1960. Il me semble important, à la suite de cette réunion de continuer à travailler ensemble et d'éviter de nous tirer dans les pattes. Dernière chose : il faut que nous parlions de lutter contre les dominants, le patriarcat, et pas seulement de lutter contre les hommes. Parce que la domination en politique ce sont des hommes : sur le plan économique, religieux, dans les familles.

Une dame

Question à Asuncion Miura : qu'en est-il de la politique en Catalogne ? Fait-elle machine arrière sur tous ses projets de légalisation ?

Asuncion Miura

C'était un projet qui s'est arrêté, parce qu'on a eu beaucoup de scandales. Mais il y a quelques villes en Espagne qui essaient maintenant, et probablement ils arriveront à le faire, de sanctionner les prostitueurs mais aussi les femmes en prostitution. Ils veulent surtout enlever la prostitution de rue.

Bernard Lemette

Cette journée va être pour nous une exigence d'y donner suite, et de continuer ce travail. Alors je voudrais vous remercier, vous qui êtes venus pour entendre, participer, et remercier tous ceux qui sont venus de loin, d'Espagne, de Belgique, du Canada... pour nous aider à réfléchir. Bon retour, et on continue le Combat !

Les délégations du Mouvement du Nid-France

Secrétariat national - 8 bis rue Dagobert - BP 63 - F. 92114 Clichy Cedex — Tél. : 01 42 70 92 40 — Fax : 01 42 70 01 34
Email : nidnational@mouvementdunid.org — Site internet : www.mouvementdunid.org - www.prostitutionetsociete.fr

En France

Alsace

31 avenue Clémenceau - 68100 Mulhouse
Permanence les lundis et jeudis de 15 h à 18 h
Tél. : 03 89 56 63 25 - Fax : 03 89 56 63 25
Email : alsace-68@mouvementdunid.org

1 quai Saint-Jean - 67000 Strasbourg
Permanence les lundis et jeudis de 15 h à 18 h
Tél. : 03 88 32 77 67 - Fax : 03 88 32 77 67
Email : alsace-67@mouvementdunid.org

Aquitaine

10 rue de la Seiglière - 33800 Bordeaux
Secrétariat du lundi au jeudi de 12 h 30 à 16 h 30
et permanence le jeudi de 13 h à 17 h
Tél. : 05 56 85 36 22 - Fax : 05 56 92 38 35
Email : aquitaine-33@mouvementdunid.org

Auvergne

133 avenue de la République
63051 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. : 04 73 98 27 77
Email : auvergne-63@mouvementdunid.org

Bretagne

Maison pour tous - Centre social
29800 Landerneau
Tél. : 06 98 02 13 36
Email : bretagne-29@mouvementdunid.org

Cité Allende - 12 rue Colbert
56100 Lorient

Permanence les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois
de 16 h 30 à 18 h 30
Tél. : 02 97 83 24 39 - Port. : 06 86 54 00 94
Email : bretagne-56@mouvementdunid.org

Centre

39 rue Saint-Marceau - 45100 Orléans
Permanence les 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois
de 16 h 30 à 18 h 30
Tél. : 02 38 81 74 83
Email : regioncentre-45@mouvementdunid.org

11 rue des Ursulines - 37000 Tours
Tél. : 02 47 05 63 88 - Fax 02 47 05 63 88
Email : regioncentre-37@mouvementdunid.org

Franche-Comté

18 fbg de Montbéliard - 90000 Belfort
Permanence le jeudi de 17 h à 19 h
Tél. : 03 84 21 66 13
Email : franchecomte-90@mouvementdunid.org

2 rue de la Bibliothèque
25000 Besançon

Permanence le vendredi de 13 h à 16 h
Tél. : 03 81 83 02 03 - Fax : 03 81 83 02 03
Email : franchecomte-25@mouvementdunid.org

Ile-de-France

81 rue Haxo - 75020 Paris
Permanence le mercredi de 17 h à 20 h
Tél. : 01 42 82 17 00
Email : iledefrance-75@mouvementdunid.org

10 allée Guy Boniface - 91330 Yerres
Tél./Fax : 01 60 46 61 67
Email : iledefrance-91@mouvementdunid.org

BP 84 - 92243 Malakoff Cedex
Tél. : 01 46 36 75 62 (*secrétariat et permanence*)
Email : iledefrance-92@mouvementdunid.org

94400 Vitry-sur-Seine
Port. : 06 42 58 85 92

Languedoc-Roussillon

2 rue Germain - Hôtel de Gérone
34000 Montpellier
Tél. : 04 67 02 01 23 - Fax : 04 67 02 01 23
Port. : 06 72 76 93 54
Email : languedocroussillon-34@mouvementdunid.org

6 rue Salomon-Reinach - 30000 Nîmes
Permanence le lundi de 16 h 00 à 18 h 00
Tél. : 04 66 28 65 94 - Fax : 04 66 28 65 94
Port. : 06 85 33 23 19
Email : languedocroussillon-30@mouvementdunid.org

Lorraine

Rue Général-Haxo - UDAF
88000 Épinal
Port. : 06 31 12 51 22
Email : lorraine-88@mouvementdunid.org

1 rue Châtillon - 57000 Metz
Permanence le jeudi de 15 h à 17 h
Tél. : 03 87 36 27 06 - Fax : 03 87 36 27 06

BP 40006
54600 Villers-les-Nancy
Tél. : 03 83 40 58 85
Email : lorraine-54@mouvementdunid.org

Midi-Pyrénées

14 rue Sénéchal - 31000 Toulouse
Port. : 06 38 75 10 29
Email : midipyrenees-31@mouvementdunid.org

Nord-Pas-de-Calais-Picardie

15 parvis Saint-Maurice - BP 231
59002 Lille Cedex
Permanence le mardi de 17 h à 19 h
Tél. : 03 20 06 14 08 - Fax 03 20 75 48 46
Email : nordpasdecals-59@mouvementdunid.org

Normandie

8 rue d'Auge - 14000 Caen
Permanence le 1^{er} mercredi du mois de 15 h à 17 h
et les autres mercredis de 17 h à 19 h
Tél. : 02 31 82 57 54 - Fax 02 31 38 94 42
Port. 06 27 92 25 68

3 place Danton - 76600 Le Havre
Sur rendez-vous
Tél. : 02 35 19 02 02 - Fax : 02 35 19 02 02
Email : normandie-76@mouvementdunid.org

1 rue de la Seille - 76000 Rouen
Permanence les lundis de 17 h à 19 h
Tél. : 02 35 07 64 80
Email : normandie-76@mouvementdunid.org

Pays-de-la-Loire

Espace associatif
30 avenue Félix Gesnelay
72000 Le Mans
Permanence le 1^{er} jeudi du mois de 16 h à 18 h
Tél. : 02 43 85 89 98 - Fax 02 43 40 09 69
Email : paysdeloire-72@mouvementdunid.org

21 allée Baco - 44000 Nantes
Permanence les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois
de 18 h 30 à 20 h
Port. : 06 32 57 66 41
Email : paysdeloire-44@mouvementdunid.org

Provence-Côte d'Azur

Avignon
Tél. : 04 90 85 86 75

2 rue de la Loubière - 13006 Marseille
Permanence le mardi de 14 h à 17 h
Tél. : 04 91 92 04 84
Email : paca-13@mouvementdunid.org

18 place de la Visitation - Appt 1.3
83000 Toulon
Permanence les mercredis et vendredis
de 9 h 30 à 11 h
Tél. : 04 94 92 29 80 - Fax : 04 94 92 29 80
Email : paca-83@mouvementdunid.org

Rhône-Alpes

12 place de Lavalette
38028 Grenoble Cedex 1

4 rue Terme - BP 1003
69201 Lyon Cedex 01
Permanence le mercredi de 17 h à 19 h
Tél. : 04 78 30 12 84 - Port. : 06 33 40 94 98
Email : rhonealpes-69@mouvementdunid.org

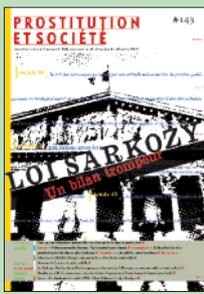
Département d'Outremer Martinique

101 bis rue l'Abbé Lavigne - Terre Saintville
BP 314 - 97203 Fort-de-France Cedex
Tél. : 05 96 60 50 44

À l'étranger

Côte d'Ivoire

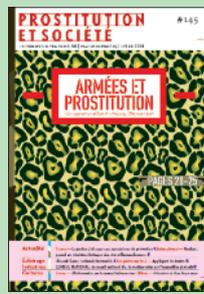
C.A.M. Plateau Boulevard Clozel
Près de la « Sorbonne » (Externat St-Paul)
BP : 04 BP 1658 Abidjan 04
Tél. : (225) 20 21 25 26 - 67 29 92 01
Email : nidcotedivoire@yahoo.fr



n°143



n°144



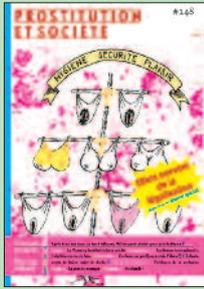
n°145



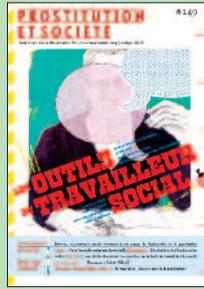
n°146



n°147



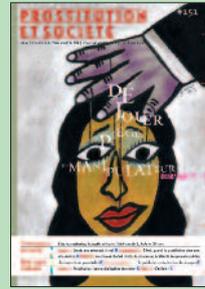
n°148



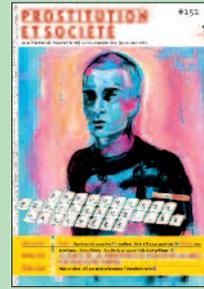
n°149



n°150



n°151



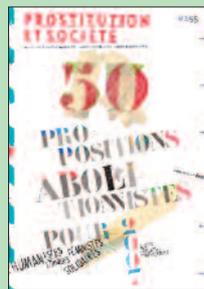
n°152



n°153



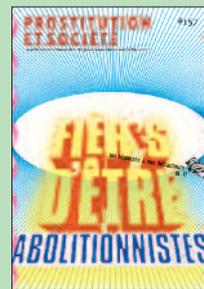
n°154



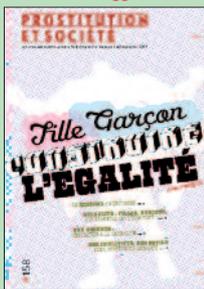
n°155



n°156



n°157



n°158



n°159



supplément du n°159



n°160



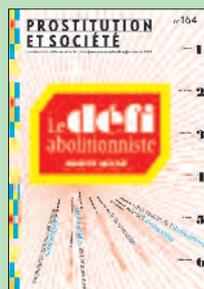
n°161



n°162



n°163



n°164



n°165



n°166



ABONNEZ-VOUS ou COMMANDEZ DES NUMÉROS ANTÉRIEURS

n°143 Loi Sarkozy, un bilan trompeur **n°144** Chronique d'une échappée **n°145** Armées & prostitution, le rapport accablant d'Amnesty International **n°146** On ne naît pas client, on le devient **n°147** L'image du client en France, la première enquête d'envergure sur le sujet **n°148** Les effets pervers de la légalisation **n°149** Les outils du travailleur social **n°150** Paroles de personnes prostituées [20 ans de témoignages] **n°151** Déjouer les pièges du manipulateur **n°152** Clients de la prostitution, nouveau regard, nouvelles politiques **n°153** Entretien motivationnel, une aide pour oser le changement **n°154** Violences psychologiques, violences invisibles **n°155** 50 propositions abolitionnistes pour 2007 **n°156** Sexe, tourisme & exotisme, la couleur de l'argent **n°157** Fière-s d'être abolitionnistes, les réponses à nos détracteurs **n°158** Fille/Garçon, construire l'égalité **n°159** Prostitution, putain de galère ! [spécial lycées] **n°160** Handicap : « accompagnement sexuel » ou prostitution ? **n°161** Agir : numéro spécial acteurs sociaux **n°162** Prostitution : quelle politique pour l'Europe ? **n°163** Prostituteurs : état des lieux [synthèse des études sur les « clients »] **n°164** Le défi abolitionniste [numéro spécial] **n°165** La bande dessinée, une dynamique pour la prévention de la prostitution

prostitutionetsociete.fr